



Joyeuses Pâques!

# LE SOLEIL

**Melville vous dit:**  
 Joignez une étiquette de Dry Gin Melville 100 ou de Blended Whisky ou de Vodka Melville 40 avec cette annonce, et obtenez gratuitement nos trois original Jean de Caron, en faisant parvenir le tout avec vos notes et adresse à: Jean de Caron "Au de Pique", B.P. 54, Succursale St-Martin, Laval, Qué.  
 Distilleries Melville Ltée, Laval, Qué.

**REMY BEAULIEU & ASSOCIÉS**  
 DOCTEURS EN OPTOMETRIE  
 376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417  
 (En haut Société des Alcools)

132 PAGES

10 CAHIERS

QUEBEC, SAMEDI 17 AVRIL 1976

80e ANNEE, No 96 PRIX 40¢

## Négociations avec l'Etat

# Les obstacles s'aplanissent

par J.-Jacques SAMSON

Les pourparlers se poursuivent en fin de semaine sur les possibilités de reprise des négociations aux tables sectorielles et à la table centrale pour le renouvellement des contrats de

travail des 165,000 travailleurs des secteurs public et parapublic, membres du Front commun.

"Le gouvernement a répondu à certaines de nos demandes, a expliqué, hier, le coordonnateur des négocia-

tions (CSN) Jacques Desmarais, mais des éléments manquent encore. Les deux parties se rencontreront à nouveau lundi et il est impossible pour le moment d'avancer une date pour la reprise des négociations.

Le Front commun avait posé com-

me conditions à la reprise des négociations le règlement des lock-out qui privent de travail environ 6,000 enseignants, et l'engagement moral des représentants patronaux que des nouvelles offres "sérieuses" seraient déposées dès le retour des deux parties aux tables de négociations.

Les négociations sont rompues depuis le 7 avril, jour de dépôt à l'Assemblée nationale de la loi 23.

### Evaluation

M. Desmarais a ajouté que le comité de liaison du Front commun aurait pour tâche en fin de semaine d'évaluer les propositions que le gouvernement a faites pour la réouverture des négociations. Les contacts sont aussi maintenus avec le principal représentant de l'Etat, Me Richard

Drouin pour obtenir des renseignements supplémentaires que celui-ci pourrait puiser d'une consultation qu'il poursuit auprès de ses partenaires.

Les coordonnateurs du Front commun avaient exigé de connaître en substance le contenu des offres qui leur seraient formulées, advenant une reprise des négociations. Si les deux parties en venaient à un accord lundi, les négociations aux tables sectorielles et à la table centrale seraient cédulées pour le lendemain ou au plus tard mercredi.

"Toutes les tables devront reprendre en même temps", a insisté M. Desmarais.

### Lock-out

Les pourparlers sont toujours en cours également pour mettre fin aux

suspensions de plus de 6,000 professeurs, affiliés à huit syndicats d'enseignants à travers la province.

Des compromis ont été suggérés pour la récupération des jours de classe perdus et les ententes de principe intervenues devront être entérinées dans les prochaines heures par les administrations scolaires locales.

Les enseignants croient fermement que le rattrapage est toujours possible pour les étudiants en modifiant les techniques d'enseignement. "Si une récupération monétaire satisfaisante accompagne le surplus de travail qui sera demandé par une préparation différente des cours, le climat sera favorable et enseignants et

(Suite à la page A6, 3e col.)



Le Soleil, André Belle-tale

### Pâques en fleurs

Pâques en fleurs. Ces mots ont un sens bien particulier pour les Québécois, même s'ils doivent suppléer aux carences d'une nature encore endormie, en achetant des plantes et des fleurs en pot dont les étalages abondent dans tous les centres commerciaux, aux coins des rues et surtout au vieux Marché Saint-Roch.

## sommaire

A Québec aujourd'hui	C-12
Annonces classées	G-1 à G-16
Arts et lettres	C-1 à C-9
Bandes dessinées	G-11
Bridge	G-15
Carrières et professions	H-2 à H-5
Décès	H-6
Echecs	G-15
Economie-finances	B-5 à B-8
Feuilleton	G-14
Habitat	D-1 à D-5
Horoscope	G-16
Mot mystère	G-1
Mots croisés	G-11 et G-13
Pages documentaires	B-1 à B-3
Patron	G-12
Philatélie	B-8
Rubriques du samedi	D-6 à D-8
Sciences	B-4
Sport	F-1 à F-8
Télévision	C-10 et C-11
Tourisme	E-1 à E-11

## ce soir

Arts: Grand Théâtre, salle Octave-Crémazie, à 20h30, concert du pianiste Nicolai Petrov. **Télé**, au canal 11 à 20h, "Les Grands Films, 'Tante Zita'".

### Demain

Arts: Moulin des Arts à Saint-Etienne de Louzon, exposition du peintre surréaliste Trica de 14h à 21h. **Télé** au canal 11 à 19h30, "En Récital", Serge et Stéphane Reggiani.

### Lundi

Arts: Institut canadien de Québec, concert du violoniste Malcolm Lowe à 20h30.

## météo

Nuageux avec quelques averses aujourd'hui à Québec. Ciel variable dans l'Est. Maximums variant de 5 à 16. Demain, nuageux à Québec, généralement ensoleillé dans l'Est. **Détails à la page A-2**



Le temps d'une chasse au caribou page A-3

## dossiers

### Gros-Cacouna

Gros-Cacouna: le projet d'un port vit toujours malgré les nombreux "requiem" qu'on lui a chantés. Cette fois, il ne manquerait plus qu'un feu vert du gouvernement fédéral pour utiliser ce trou où l'on a engouffré jusqu'ici près de \$9 millions inutilement. Les promoteurs semblent sérieux, les études prouvent la rentabilité et tous les organismes locaux endossent le projet. Ottawa a promis de répondre au cours du printemps. **page B-3**

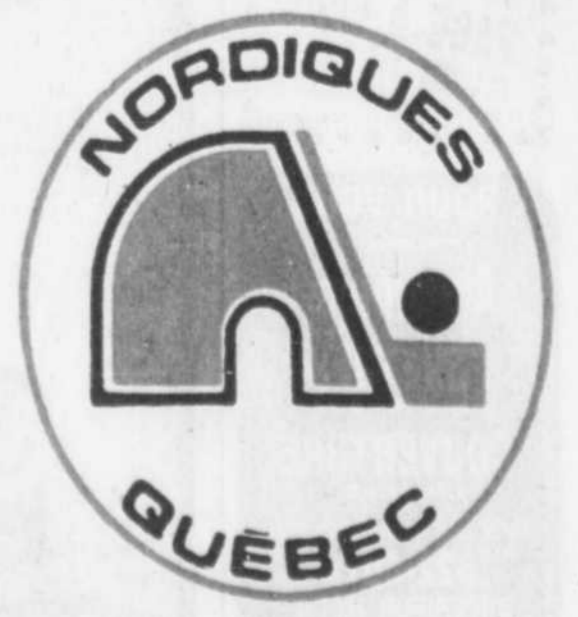
### Ce n'est pas encore l'Age d'or

En dépit de l'annonce faite par le ministre Claude Forget d'une nouvelle politique du Troisième âge, il ne semble pas que les cinq prochaines années marquent l'âge d'or de la vieillesse. Il y a d'abord l'introduction de ce "ratio" cher aux planificateurs et aux technocrates des Affaires sociales, mais il y a aussi le "corset budgétaire" qui interdit au ministre d'avoir une politique du Troisième âge qui colle à la réalité. Les foyers d'accueil devront dans l'avenir porter la marque "Approuvé-Québec". Toutefois, pour être reconnus comme tels, ils doivent avoir un nombre minimum de 12 chambres. Peuvent-ils fournir à leurs hôtes ce bonheur et cette échelle humaine que certaines petites maisons de chambres et pension, dont la dimension est inférieure au "ratio" des technocrates, assurent aux "vieux"? **page B-1**



## les sports

**Victoire à Calgary**  
 Voir page F-1



# Le droit de déshériter ses proches pourrait être retiré au testateur

par Fernando LEMIEUX

Le testateur ne pourra plus déshériter complètement ses proches et le conjoint survivant sera assuré d'un droit légal de succession en dépit de toutes dispositions testamentaires contraires.

Quant aux enfants du défunt et de ses proches, il n'y aura plus lieu de leur garantir un droit strict à la succession au moyen d'une réserve, la notion de patrimoine familial n'étant plus prépondérante dans notre société.

C'est ce que propose la Commission de réforme du droit du Québec dans un rapport sur les successions qui vient d'être rendu public et touche en profondeur cette partie importante du code qui n'a guère innové depuis de nombreuses années.

La réforme propose un régime de protection à deux volets. Ainsi, il est préconisé que le conjoint survivant soit assuré d'une réserve du quart des biens du défunt lorsque celui-ci laisse des descendants, ou de la moitié lorsqu'il n'y a pas de descendant.

Le rapport propose aussi de modifier les règles de dévolution en l'absence de testament, la part du conjoint survivant serait augmentée, la faisant passer du tiers à la moitié s'il succède avec des descendants du défunt, et en lui donnant la totalité des biens à défaut de descendant, même lorsque le mort laisse un père, une mère, des frères ou des sœurs.

Ainsi donc disparaîtrait la notion des parents collatéraux et, qui plus est, le droit de succession du conjoint ne serait plus grevé de l'obligation de renoncer à ses avantages matrimoniaux ou à ceux obtenus en vertu de polices d'assurance.

Liens du sang  
Les liens du sang comptent énormément, souligne le rapport. Par conséquent, outre la proximité de la parenté, l'illégitimité ne pourra plus faire perdre le droit à la succession.

Donc, "l'union de fait reçoit une certaine mesure de reconnaissance: les époux de fait auraient un droit de succession en l'absence de testament lorsqu'ils ne sont pas liés par le mariage à un conjoint successible. Ils n'auraient toutefois pas droit à la réserve".

Autre innovation, le Comité recommande d'établir une présomption de révocation des dispositions testamentaires du conjoint avant le décès.

Quant au testament rédigé selon la loi d'Angleterre (olographe), il serait remplacé par le testament devant témoins dont le formalisme est réduit et s'inspire fortement du projet de loi uniforme touchant les dispositions testamentaires.

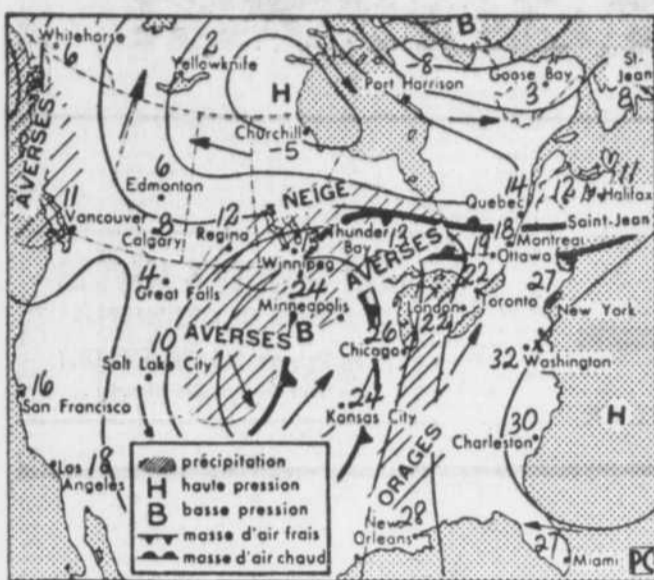
Autre innovation, le Comité recommande d'établir une présomption de révocation des dispositions testamentaires du conjoint avant le décès.

Autre innovation, le Comité recommande d'établir une présomption de révocation des dispositions testamentaires du conjoint avant le décès.

Autre innovation, le Comité recommande d'établir une présomption de révocation des dispositions testamentaires du conjoint avant le décès.

Autre innovation, le Comité recommande d'établir une présomption de révocation des dispositions testamentaires du conjoint avant le décès.

## la météo



MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo pour le Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour dimanche.

Abitibi et Haut-Mauricie: quelques averses locales. Maximum 8 à 12. Aperçu pour dimanche: nuageux.

Chibougamau: plutôt nuageux avec quelques averses. Maximum 5 à 8. Aperçu pour dimanche: nuageux.

Pontiac-Témiscamingue et Laurentides: quelques averses locales. Maximum 18. Aperçu pour dimanche: plutôt nuageux.

Outaouais, Montréal et Cantons de l'Est: ensoleillé avec des passages nuageux et quelques averses locales tard en après-midi. Maximum 20 à 22. Aperçu pour dimanche: passages nuageux.

Québec: passages nuageux avec quelques averses locales. Maximum 14 à 16. Aperçu pour dimanche: nuageux.

Lac-Saint-Jean: ciel variable avec quelques averses locales. Maximum 10. Aperçu pour dimanche: nuageux.

Rimouski, Gaspésie, Baie-Comeau et Sept-Îles: ciel variable. Maximum 5 à 9. Aperçu pour dimanche: généralement ensoleillé.

## températures

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans quelques villes canadiennes.

	Min.	Max.
Vancouver	1	11
Victoria	0	9
Edmonton	-1	2
Calgary	0	2
Saskatoon	0	1
Regina	8	10
Winnipeg	5	8
Churchill	14	-10
Sudbury	6	19
Toronto	13	25

## soleil

**DIMANCHE**  
Lever 4:53 Coucher 18:38 Durée 13:45

**LUNDI**  
Lever 4:50 Coucher 18:38 Durée 13:48

## marée

**DIMANCHE**  
Basse 4h10 Haute 8h50 Basse 17h00 Haute 21h30

**LUNDI**  
Basse 4h50 Haute 9h40 Basse 17h45 Haute 22h25

LEÇON D'ESSAI GRATUITE DE VALENTINO 522-2400  
**FACE A FACE**  
sur un plancher de danse avec une personne à qui tu veux plaire! Sois-tu ou veux-tu donner?  
Parles Min. Éduc. 667-5330

**POUR VOUS** revêtement d'**Aluminium FENETRES** en aluminium **COUVERTURE** de maison  
Pour tout renseignement: **522-6015** SUPERIEUR METAL 337, de la Danardière.

**RECHERCHES:**  
Nous recherchons des témoins d'une collision frontale entre deux vans survenue le 18 août 1975 sur le Boulevard Talbot, près du Lac Clément. L'une des vans transportait des sacs de ciment. Prière de contacter Michel Noreau à 687-9110.

**DEBUTANT AUJOURD'HUI ET POUR 3 JOURS SEULEMENT**  
**AU CHATEAU FRONTENAC (Salon Rose)**  
**Grande exposition et vente**  
DE 250 PEINTURES À L'HUILE ORIGINALES  
PRESENTEES PAR:  
**50 ARTISTES CANADIENS ET EUROPEENS**

- 14e exposition de ce groupe à Québec
- Vaste choix de sujets classiques et modernes
- Encadrements tous styles
- Prix incomparables.

EXEMPLE DE NOS PRIX:  
15 x 17 \$35 pour \$15 28 x 32 \$125 pour \$72  
31 x 43 \$175 pour \$95 31 x 55 \$225 pour \$110  
CADRES DE QUALITE COMPRIS DANS CES PRIX

Ouvert sans interruption de 10 h a.m. à 10 h p.m.  
Le samedi 17, le dimanche 18 et le lundi 19 avril 1976

**Aquascutum** OF LONDON

**Paul Lessard**  
Place Laurier, Ste-Foy (418) 653-2525

**BELL CANADA**

**DON DE \$5,000**  
Dans le cadre de la campagne de souscription du Pavillon de Prévention des Maladies Cardiaques, M. Jacques Goudreau (à droite), directeur général de Bell Canada, remet à M. Gilles Hébert (à gauche), trésorier de la corporation du P.P.M.C., et M. André Dumouchel (à l'extrême gauche), membre du Club Kiwanis, un chèque de \$5,000 représentant la participation de Bell Canada à la campagne de souscription en cours. Comme on le voit le P.P.M.C. est une initiative des Clubs Rotary de Québec, Richelieu Québec, Richelieu Ste-Foy, Lions Metro et Kiwanis Québec.

**PPMC**

**LE JARDIN DE VOS REVES**  
SIMPLE OU ELABORE EXECUTE AVEC SOIN

**MOTOCULTURE MODERNE INC.**  
623-1455  
PLANS - TERRASSEMENT - GAZON - MURS  
PLANTATION DE GROS ARBRES, ETC...

**J. Bouchard & Fils Liée**  
Directeur de funérailles  
Membres de la Corporation des Thanatologues  
CINQ FOYERS FUNERAIRES

324, 5e RUE, LIMOILOU  
1290, 1re AVENUE, ST-FRANCOIS D'ASSISE  
1740, AVENUE BARDY, ST-PASCAL DE MAIZERETS  
115, 80e RUE EST, CHARLESBOURG  
945, AV. MARGUERITE-BOURGEOYS (ANGLE DE CALLIERES)

AMBULANCE (jour et nuit) 529-9221  
Bureau-chef: 320, 5e Rue, Limoilou - 529-9221  
Services funéraires de distinction: Prix à la portée de tous.

**inspiration italienne fabrication québécoise**

tabouret d'appoint pour adulte ou enfant  
couleurs: blanc, noir, rouge, jaune.

**\$13.95**

**LE MOBILIER INTERNATIONAL**  
231 St-Paul, Québec.  
5 Place Québec, Québec.  
Centre d'achat, Place Ste-Foy.

**Cafeteria MUISSON D'OR** **Woolco**

**CHEZ NOUS, MENUS ET PRIX A VOTRE GOUT!**

**SUR SEMAINE:** Vous pouvez manger pour seulement **\$1.69** (par pers.)

**LE DIMANCHE:** Nous vous offrons le repas familial pour seulement **\$1.99** (par pers.)

N'oubliez pas que notre **RESTAURANT EST LICENCIE** et qu'en plus, il y a le **BAR-SALON** et une Salle de réceptions.

**GÂTEAU DE NOCES**  
ou pour toute autre occasion, confectionné sur place après réception de votre commande. Au prix que ça vous coûtera, ça ne vaut pas la peine de laisser passer un anniversaire ou une autre occasion sans un gâteau pour le souligner.  
**Composer 667-1243**

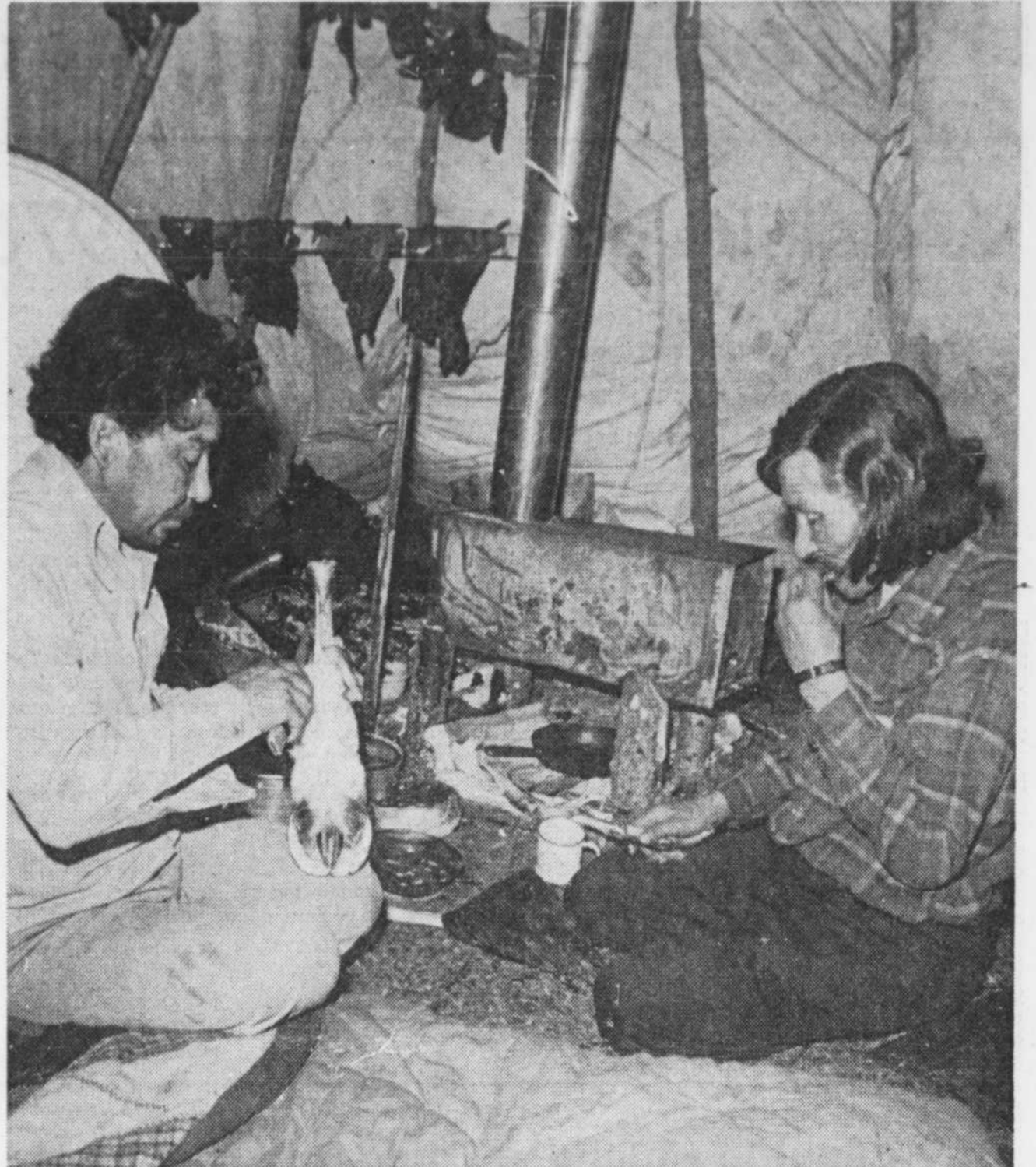
**Woolco** **CAFETERIA MOISSON D'OR**  
2960 boul. Ste-Anne - Giffard

Heures d'affaires:  
Lundi, mardi, mercredi: 8h. a.m. à 6h. p.m. (jeûs)  
jeudi, vendredi: 8h. a.m. à 9h. p.m.  
samedi: 8h. a.m. à 5h. p.m.  
dimanche: 11h. a.m. à 9h. p.m.



Une fois dépecé, le caribou est étendu en lambeaux pour le séchage.

Photo: Hans Kamnik



Le tibia de l'animal est détaché du pied. Les Indiens s'en serviront tout au long de ce rituel qu'ils appellent le "Makusham".

Photo: Hans Kamnik

# Quand les Indiens chassent le caribou

par Gilles OUELLET  
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Bien qu'ils se soient peu à peu intégrés à la vie trépidante des Blancs, les 1,300 Indiens montagnais de Sept-Îles et de Maloïténam n'oublient pas pour autant leurs coutumes et respectent beaucoup leurs traditions.

A chaque fois que revient la saison de la chasse du caribou, des dizaines de Montagnais, surtout ceux qui ont dépassé les 30 ans, succombent à une forte fièvre intérieure qui les envahit et ils partent vers le Nord.

M. Hans Kamnik, un artiste-photographe de Sept-Îles, a suivi Jean-Marie McKenzie et Come Pinette lors

de leur dernière aventure de chasse, à une centaine de milles au nord de Sept-Îles, et a vécu avec eux toutes les étapes de la chasse, de la cuisson et de la dégustation du caribou.

Après l'abattage, les Indiens se cachent sous la tente et entreprennent de dépecer et de préparer l'animal pour le repas. Libéré du surplus de

graisse, le caribou est coupé en morceaux qui sont suspendus pour sécher. La viande se conservera mieux ainsi.

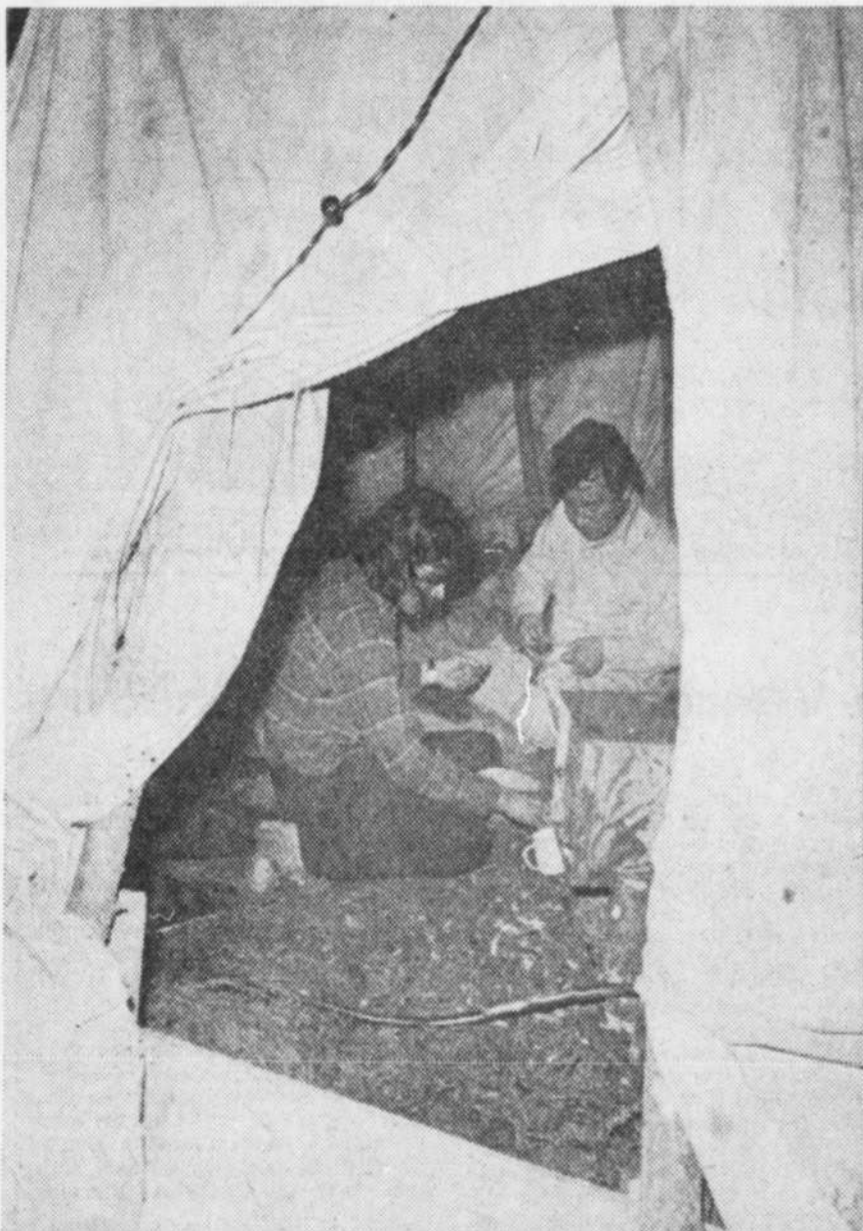
Des os sont utilisés comme outils de travail pour ce long dépeçage de l'animal "qui est aussi bon à manger que le steak" dira l'homme blanc.

En mangeant, les Indiens se racontent des histoires d'autrefois, répètent

les légendes des anciens, et rêvent aux traditions des ancêtres.

Au cours de la dernière saison de chasse, pas moins de 275 caribous, pesant en moyenne 400 livres chacun, ont été abattus par des chasseurs de la communauté montagnaise; un Indien a affirmé au SOLEIL que c'était bien peu à comparer avec autrefois.

Pendant ce temps, de jeunes Montagnais qui goûtent encore plus à la vie des Blancs que leurs aînés, attendent un peu impatiemment leur tour pour aller vivre au moins une expérience en forêt, pour aller vers "les trésors de la Nature" pour employer l'expression de l'un de cette jeune génération.



Une tente, un fond de branchage de sapin et de la neige à perte de vue.

Photo: Hans Kamnik



Ces os prendront toute leur signification, les hommes se les échantent, puis ils frapperont le grand tambour.

Photo: Hans Kamnik

**POMPES**  
REPARATIONS TOUTES MARQUES  
**POMPES IND. STE-FOY**  
1830 O. BOUL. HAMEL STE-FOY  
872-5622

LA MONTRE A PRIX MODIQUE  
**KÉORA**  
MOUVEMENT SUISSE  
(INCABLOC)

**ARGENT**  
DISPONIBLE  
\$10,000  
\$100,000  
\$1,000,000  
• 1re et 2e hypothèque  
• Résidentiel - commercial  
temporaire  
• Achats propriétés  
• Achats de créances.  
529-0951 - 626-4868  
**DUCHESNE**  
& ASSOCIÉS

Evaluation d'immeubles par des  
**EVALUATEURS PROFESSIONNELS**  
Assurance - Expropriation  
Gain de capital (31 dec. 71) - Achat et vente  
Evaluation d'actifs immobiliers pour toutes fins  
**SONAREX LTEE**  
Marius Diamant, E.A., Président et Evalueur-Conseil  
**529-4521**

**DENTUROLOGISTE**  
**Paul Bernard,**  
845 ouest, boul. St-Cyrille,  
Québec, Qué.  
687-3016  
Montage de précision.  
Service de 2 heures pour réparation. Dentiers

**OUVERTURE DE LA CLINIQUE DE**  
**MEDICINE GENERALE DE LA CAPITALE**  
Polyclinique de la Capitale  
4225, 4e Avenue Ouest, suite 14, Charlesbourg  
à compter de lundi le 19 avril  
6 médecins à votre disposition  
**TEL.: 628-9921**

**ESPACES**  
**à louer**  
2,200' - 800'  
**Galeries Duplessis**  
3291 chemin Ste-Foy  
651-9443

**LE CASTOR**  
bricoleur



**LE CASTOR**  
bricoleur

Surveillez  
notre  
circulaire  
dans le  
Soleil  
du 21 avril.

**BIENTÔT**

## L'Alléluia du printemps 1976

Le mot "Alléluia" semble sonner faux en ce printemps de 1976 où tout le monde présente plutôt un visage de carême.

La société québécoise et canadienne vit dans la confusion, dans l'indifférence, dans la désespérance, dans la dépression, dans la démobilité, dans la désorganisation, dans l'impasse, dans un état de conflit, dans une situation de crise.

L'abandon de l'unanimité de jadis au profit d'une société en changement rapide a provoqué la guérilla et l'affrontement des valeurs entre individus, entre groupes, entre les éléments d'une même collectivité autrefois solidaire.

Dans ce contexte, est-ce de l'angélisme, de l'idéalisme, de l'élitisme ou de la rêverie que d'oser même penser au mots espérance, résurrection, emballement, motivation?

Au-delà des malaises quotidiens que vit actuellement notre société, non seulement québécoise mais aussi canadienne et même occidentale, au-delà des déchirures profondes que

les plus paniqués comparent à une véritable "crise sociale", il existe une réalité encourageante: tout le monde cherche une nouvelle liberté dans de nouvelles valeurs.

Sous quelque forme que ce soit, des "drop-out" aux charismatiques, du retour en force des partisans de la société traditionnelle à la multiplication des expériences de renouveau, les individus, seuls ou au moyen de communes ou des mouvements, recherchent un bonheur, un amour, une paix.

Bien sûr, en tenant compte du quotidien, de l'inflation, des négociations en cours, des problèmes personnels de chacun, il devient difficile de se situer au-delà des valeurs de l'immédiat.

Les responsables de la pastorale sociale des diocèses de la grande région de Québec, dans un pamphlet intitulé "Le conflit actuel interroge notre société" et que tous devraient lire durant ce congé pascal, réussissent à nous suggérer un certain dépassement, un certain

emballement par rapport à la morosité et au déclinement actuels.

"Au coeur des activités humaines, il est une notion qui ne doit pas être oubliée, mésestimée ou récupérée: c'est celle du bien commun. Elle réside dans un équilibre des droits et des devoirs des collectivités tout en garantissant ceux des individus. Ce bien commun doit être défini en objectifs sociaux".

Les auteurs du document convient non seulement le troupeau de chrétiens mais l'ensemble des Québécois à des rapports dynamiques et personnalisés entre les individus et les groupes, la promotion de la participation véritable à toutes les instances accompagnée d'un pluralisme dans son expression, la nécessité de la tolérance et du dialogue.

"La société québécoise a voulu se donner un visage pluraliste. Or, le pluralisme appelle nécessairement la présence, l'accueil et la tolérance d'idéologies et d'opinions différentes...Tous doivent vivre le pluralisme dans toutes ses exigences".

C'est un appel qui incite à choisir l'engagement et non l'abandon, la solidarité et non l'égoïsme, les valeurs fondamentales et non les contentements immédiats.

Le Québec, qui traverse une période d'esoufflement, a quand même de nouveaux défis à relever. Si l'absence de projet collectif provoque chez la majorité la dépression collective, il est urgent de prendre un second souffle et de faire avancer la vie politique, sociale, économique et spirituelle de notre société.

Pour les chrétiens, les agents de pastorale invitent à l'application de l'Évangile. "Le chrétien cherche à vivre dans le quotidien une fidélité à Jésus-Christ. A la lumière de l'Évangile, il essaie de se sensibiliser à certaines valeurs héritées de Celui qui lui donne vie: le respect de la personne humaine, la fraternité, la responsabilité dans la participation, le dialogue, la recherche de la vérité et au-delà de la partisanerie et du sectarisme, le pardon".

Claude MASSON

## L'opinion des lecteurs

### Guy Beaulne répond à Louis-Guy Lemieux

M. le rédacteur en chef,

Louis-Guy Lemieux a décidé de me casser les pieds. Jusqu'ici j'ai été d'une politesse exquise à son endroit. Je me suis refusé à me plaindre à son rédacteur en chef de la grossièreté de ses articles, de l'insipidité de ses chroniques et de son manque flagrant de savoir-vivre. Je ne l'ai pas fait parce qu'on aurait pu m'accuser de parti pris. J'attendais que quelqu'un d'autre proteste. Il est évident que chacun devait faire comme moi puisque la protestation n'a pas eu lieu. Ce qui a permis à Louis-Guy Lemieux de croire que chacun se délectait de lui, de ses facéties, de ses obsessions marnmairies et fessières, de son humour grinçant.

Dans son reportage du 7 avril sur Félix Leclerc, il m'interpelle. Il tente de me provoquer et il réussit. Comme je suis poli et bien élevé, je m'empresse de répondre à ce que d'autres considéreraient comme niaiseries mais qui n'en ont peut-être que l'apparence. Elles sont trop nombreuses pour ne pas être la conséquence d'une application lucide.

LEMIEUX: "Le Grand Théâtre aime mieux, disons-le tout de go, l'argent que le talent, le bilan financier dans le bleu que le coup de main aux talents devenus ou en devenir".

MOI: C'est une accusation gratuite. Chose certaine, nous faisons davantage pour mettre les talents nouveaux en valeur que Louis-Guy Lemieux et ses pages d'annonces du SOLEIL. Il a l'injustice des ignorants. Je n'ai qu'à

mentionner, entre autres, Champ libre, le Croque-musique dominical et le Croque-musique estival, les Premiers Prix du Conservatoire, les Solistes de Québec, nos expositions, nos commissions pour la création d'oeuvres nouvelles, les récitals de musique électro-acoustique de Nil Parent, les productions de marionnettes, pour le confondre. Mais encore faudrait-il qu'il vienne au théâtre pour savoir cela.

LEMIEUX: "J'ai aperçu Monsieur Guy Beaulne, PDG du GT, à l'entracte du spectacle de Félix. J'espère pour lui qu'il a eu le loisir, malgré toutes ses obligations d'administrateur modèle, d'écouter et d'entendre la meilleure chanson qui se fait actuellement. Ici et ailleurs".

MOI: Merci pour le PDG, mais je ne suis qu'un D.G. Je vous rends le P. Je vais ici vous rassurer: je fréquente mon théâtre et comme je suis un administrateur poli tout en étant "un administrateur modèle" (Merci!), j'écoute mes invités et je me fais un devoir d'aller les saluer. D'ailleurs, Louis-Guy Lemieux semble vouloir ignorer que c'est le Grand Théâtre qui a présenté Félix Leclerc en récital. Ce n'est pas par hasard que nous intervenons mais précisément pour "offrir de la qualité, de la vérité et de la beauté".

LEMIEUX: "Après Félix, est-ce que ces messieurs Beaulne et Poitras auront encore le culot de nous faire supporter, oui supporter de nos deniers, des Sardou-mariou, des Boccaraca, des Delpech-belles fesses, des folklorico-cocorico".

MOI: Elle serait belle la vie culturelle confiée à un concierge de salle paroissiale, maître en graffiti. Je me refuse de jouer le rôle de censeur culturel que vous me suggérez. Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec tout ce qui est présenté ici mais vous devez être d'accord que le meilleur dans tous les secteurs du spectacle et du concert doit être accueilli. C'est ce que nous nous employons à faire et le public nous en est reconnaissant, qui vient nombreux. Ce n'est pas moi qui fais qu'un chanteur est populaire mais celui qui le devient passe suffisamment d'épreuves sur les scènes internationales pour avoir le privilège de se faire apprécier par le public de Québec. La majorité silencieuse fait et défait des carrières plus sûrement que le critique le mieux articulé.

Et puis, enfin, puisque vous êtes chroniqueur aux pages artistiques, insistez donc auprès de votre direction pour qu'elle ne passe pas la publicité des artistes et chanteurs que vous méprisez et contestez. LE SOLEIL aussi et son chroniqueur pourraient être accusés "d'aimer mieux, disons-le tout de go, l'argent que le talent".

Voilà pour tout de suite.

Directeur général  
Le Grand Théâtre de Québec  
Guy Beaulne.

Aux lecteurs de juger du contenu de la lettre de M. Beaulne.

L.G.L.



"RIEN NE NOUS REND SI GRANDS QU'UNE GRANDE DOULEUR".

### Attention aux averses de neige

M. le rédacteur en chef,

Ce serait sans doute trop exiger de nos météorologistes de Radio-Canada à Québec MM. Foucault et Bureau qu'ils s'expriment correctement en français. Qu'ils connaissent leur métier, ce serait déjà beaucoup.

Mais que la direction ne se rende pas compte de la nécessité de traduire leurs élocubrations et de les faire lire par des speakers qualifiés dépasse l'entendement!

C'est ce qui explique les "averses de neige" (sic), les "averses de pluie" et autres "températures" (resic) dont on nous rebat régulièrement les oreilles.

C'est, pour quand la "pluie d'eau"... le "bois d'arbre"?

Mais trêve de plaisanteries!

Radio-Canada n'a jamais fait très bien la différence entre le sabir et le français. Mais jadis, contrairement à la plupart des postes privés, il tentait manifestement de la faire. Comme c'est loin tout ça!

La preuve? Nos deux crampes ne continuent pas seulement à débiter leur patagon en toute liberté! Ils ont réussi à imposer d'emblée à tout le personnel parlant du poste les "averses de pluie ou de neige".

D'emblée? Ne soyons pas injustes! N'oublions pas le baroud d'honneur d'une certaine Cécile Laroche qui a osé, en pleine émission, affirmer à Foucault qu'averse impliquait de la pluie. Indigné, celui-ci l'a péremptoirement remise à sa place. Et elle n'a répliqué, si j'ose dire, que "nib de dalle".

Quoi qu'il en soit, quand on a entendu le correspondant de Radio-

### Les soins chiropractiques

M. le ministre de la Santé

Je me demande ainsi que plusieurs personnes intéressées au problème de la mise en vigueur de la loi acceptée en troisième lecture il y a plus de deux ans, loi par laquelle la Régie de l'Assurance-maladie devait prendre à ses charges les soins chiropractiques reconnus par le Collège des médecins quand nous pourrions bénéficier de ce service qui nous est dû.

Il est ridicule de savoir que les soins vétérinaires sont couverts par la Régie de l'Assurance-maladie et ceux des chiros ne le sont pas encore malgré l'acceptation de cette loi par l'Assemblée Nationale.

Canada à Londres nous parler l'autre soir de la course à la "chefferie" du Parti travailliste, et, du même souffle, de je ne sais plus quelle entente pas encore "finalisée", on se demande si ça vaut encore la peine de s'indigner.

Maurice Lagacé  
2381, boul. Laurier  
Québec

Depuis plusieurs années les provinces d'Ontario, Alberta et la Colombie Britannique ont mis cette loi en vigueur et tout le monde en bénéficie.

En juillet 1975 j'écrivais une lettre ouverte à M. Claude Forget, alors ministre de la Santé, et je recevais une lettre personnelle signée par le président du Cabinet, M. Mongeau que le ministre avait pris connaissance de ma réclamation.

Quelques mois après je lui écrivais de nouveau mais toujours sans recevoir de réponse.

Monsieur le ministre, est-ce que les lois votées en troisième lecture ne sont qu'une farce pour endormir le public ou si vous êtes sérieux. Si oui prouvez-le en faisant les démarches nécessaires pour l'application de cette loi que nous attendons avec impatience.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien ces traitements sont indispensables pour des centaines de malades car il y a quelques semaines un excellent chiropiste de Québec vous a exposé la situation d'une façon formidable et je suis certain que vous avez pris connaissance de cet article.

Yolande Savard  
1861 rue Maufils, Québec 3.

### La pièce "Chile Vencera" au Grand Théâtre

Monsieur Jean-Guy Sabourin, Monsieur José Valverde, MM et Mmes les acteurs du Théâtre Populaire de Québec

Chers amis,

Plusieurs Chiliens ont eu l'occasion d'assister à la représentation de la pièce "Chile Vencera" au Grand Théâtre de Québec.

Il est bien difficile de trouver les mots adéquats pour vous exprimer ce que nous avons ressenti, cloués à nos sièges, en revoyant devant nous une pièce de théâtre dont le sujet est une partie de nos vies. Vous comprenez que nous essayons de vous dire merci. Mais c'est plus que cela; ce qui nous a le plus émus c'est justement de vous sentir si près de nous, si près de notre peuple, qu'il serait égoïste de vous remercier. Vous n'êtes pas étrangers à notre cause, vous en avez fait la vôtre.

Par ailleurs, et en essayant d'écarter cet aspect du contenu de la pièce qui nous tient à coeur, nous avons été grandement impressionnés par la qualité artistique de votre représentation. Directeur et acteurs ont su trouver le ton juste et la forme la plus directe d'arriver au public. Il faut dire que nous étions une partie du public plus motivée que le reste, mais nous nous sommes rendus compte de l'émotion des gens qui étaient autour de nous; ils semblaient comprendre le message exprimé par vous, ils semblaient comprendre que le théâtre qui se déroulait devant eux c'est la vie quotidienne au Chili, que la torture de Juan et de Perla et la mort de Juan représentent la torture et la mort de milliers de nos compatriotes.

Gracias, companeros! Nous espérons que l'effort de ce travail extraordinaire que vous avez accompli puisse

élargir la sensibilisation du peuple québécois vis-à-vis de la situation et la lutte de notre peuple.

Nous comprenons les moments difficiles que traverse le Théâtre Populaire de Québec présentement. Nous espérons que ces moments seront surmontés de la façon la plus convenable pour que l'équipe qui a été capable de nous présenter ce spectacle extraordinaire puisse continuer son oeuvre.

Dans l'attente d'une nouvelle occasion de vous voir que ce soit sur scène ou ailleurs...ou peut-être un jour au Chili, nous vous prions, chers amis, d'accepter nos félicitations affectueuses et fraternelles.

Carlos Leon, président  
Centre Chilien "PABLO NERUDA"  
615 rue Calixa-Lavallée  
Québec.

### Est-ce de "la boxe sur glace"?

M. le rédacteur en chef,

J'ai assisté à la partie de hockey de dimanche le 11 avril 1976 entre les Nordiques de Québec et les Cowboys de Calgary.

Au départ je m'attendais à voir une partie où les Nordiques seraient à leur meilleur suite à la défaite qu'ils avaient essuyée la veille. N'étant qu'un simple amateur de hockey, j'ai bien quand même assisté à du bon hockey, voir du jeu robuste, de belle feinte, enfin, du hockey tel qu'il doit se jouer.

L'attaque sauvage de Ric Jodzio à l'endroit de Marc Tardif m'a grande-

ment choqué. Je suis en train de me demander où ira notre "sport national" avec un tel spectacle. Il serait peut-être plus adéquat d'appeler dorénavant ce sport (exhibition) la "boxe sur glace".

J'espère que le ministère de la Justice du Québec donnera suite à la plainte portée par les Nordiques de Québec envers Ric Jodzio et sévira contre ce dernier. De ce fait, on attacherait plus d'importance et de positivisme envers l'organisme du ministre Paul Phaneuf qui fait présentement enquête sur la violence au hockey.

Ceci dit, je suis curieux de savoir ce qui se serait produit si dans une telle circonstance le public, plutôt que d'assister impuissant à cette bagarre, avait quitté l'enceinte de la patinoire pour ne revenir qu'une fois le calme rétabli. Ne serait-il pas là faire preuve de contestation avant-gardiste face à ce fléau qui hante le hockey d'aujourd'hui?

Aux grands problèmes, les grands moyens!

Claude Gauthier  
1720, Mailloux  
Québec.

### LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:  
Jacques-G. Francoeur

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:  
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:  
Claude Masson

Président et directeur général:  
Paul-A. Audet

Vice-président du conseil:  
Jean-Guy Faucher

Vice-président et trésorier:  
Charles-A. Paulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

# La paroisse St-Joseph possède une garderie qui peut servir d'exemple



La vie communautaire dans les paroisses connaît un nouvel essor et celle de Saint-Joseph a su répondre à un besoin essentiel, celui d'un service de garde d'enfants. Les temps ont changé et ce sont maintenant les parents qui attendent leurs enfants à la sortie de l'église.

par Louise PICARD

Qu'il s'agisse des services de loisirs municipaux ou paroissiaux, une nouvelle mentalité est en voie de se développer parmi les responsables qui comprennent davantage l'importance d'intégrer les services de garde d'enfants à leurs multiples activités.

Dans la paroisse Saint-Joseph, l'une des plus anciennes de la ville de Québec, on a décidé de ne pas attendre après les services gouvernementaux pour s'organiser. Ainsi, la fabrique, en collaboration avec son service des loisirs, a rendu possible la mise sur pied d'un service de garde d'enfants dans un vaste local situé à l'intérieur même de l'église.

Comme toutes les paroisses vieillissantes du centre-ville, les jeunes enfants se font de plus en plus rares et les

clubs de l'Age d'Or sont plus nombreux que les garderies. A Saint-Joseph, on compte actuellement quelque 80 enfants de moins de 6 ans. En dépit de ce nombre peu élevé 45 enfants âgés de 2 à 5 ans bénéficient, depuis quelques mois, d'un service de garde tous les après-midi, de mardi à jeudi.

Née lors d'une rencontre de Chantier 75, où les discussions portèrent, entre autres, sur la famille, et par suite d'un sondage effectué auprès des parents de cette paroisse, il fut démontré que ce type de garderie répondait à un véritable besoin du milieu.

Financé par les loisirs de Saint-Joseph, ce service est destiné à la fois aux parents et aux enfants. Il ne s'agit pas de "ramasser" les enfants pour que les parents puissent sortir en paix ou, encore, de jouer à l'école et de former une maternelle, fait remarquer Pauline Ro-

chette, l'une des responsables.

Toutefois, pour que cela soit profitable à l'enfant, on a cru bon d'encourager la régularité de présence une fois la semaine. Ce local qu'on a surnommé "le coin des amis" permet à la mère de famille de sortir à l'occasion, soit pour une visite au médecin, des courses dans les magasins ou de simplement se reposer à la maison tout en laissant son enfant en lieu sûr, avec des personnes responsables, là où il peut jouer en toute sécurité avec des jeux éducatifs.

On estime qu'il s'agit là d'un excellent moyen d'inté-

gration sociale dont les enfants sont souvent privés lorsqu'ils demeurent à la maison.

Les services de Soeur Marthe Hamelin, rééducatrice à l'école Saint-Joseph ont été requis pour conseiller éventuellement les parents qui font tour à tour office de gardiennes. Parmi celles-ci se trouvent des grand-mères heureuses de reprendre contact avec les tout-petits quelques heures pas semaine.

Stagiaire en cette paroisse depuis deux ans, l'abbé Jean-Luc Laflamme, qui a participé à ce projet, se dit convaincu depuis longtemps de la nécessité d'un tel service

communautaire. Il croit en outre qu'une utilisation rationnelle des locaux appartenant aux fabriques des paroisses permet de répondre à des besoins nouveaux.

La paroisse de Saint-Joseph joue, à cet égard, un rôle d'avant-garde et peut être citée en exemple, les parties de bingo ayant cessé depuis longtemps d'être la principale activité en cet endroit.

Ce service de garde d'enfants qui prendra fin en juin ouvrira de nouveaux ses portes en septembre prochain et l'on songe déjà à offrir aux mères de famille des ateliers d'artisanat, de bricolage, des activités sportives.

**LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**  
Audition des demandes de révision de la liste électorale

Conformément, aux dispositions de l'article 110 de la Loi de l'instruction publique, avis est par la présente donné que le conseil des commissaires de la C.E.C.Q. est convoqué le 21 avril 1976, à 20 heures, au 1400, Chemin Ste-Foy, Québec 6, en la salle de l'école Saint-Sacrement, pour procéder à l'examen des demandes en inscription, en correction ou en radiation de la liste électorale, qui ont été déposées, conformément aux dispositions de la loi. Ladite séance sera ajournée, s'il y a lieu, pour compléter l'étude des demandes reçues.

**Le secrétaire général,**  
Jules Frémont, c.r.

Donné à Québec ce dix-septième jour d'avril 1976.

## M. R. Santerre nommé doyen de la faculté des Sciences sociales

Le Conseil de l'université Laval vient de nommer M. Renaud Santerre, professeur agrégé au département d'Anthropologie, au poste de doyen de la faculté des Sciences sociales, où il succède à M. Yves Dubé. Son mandat est de quatre ans.

dirigé des équipes multidisciplinaires de chercheurs. Auteur d'une "Pédagogie musulmane d'Afrique noire", il a publié nombre d'articles dans des revues spécialisées et, dans le contexte québécois, a mené des recherches en Gaspésie (dans le cadre du BAEQ), ainsi que sur la gérontologie québécoise.

Détenteur d'une licence ès lettres (linguistique) et d'une maîtrise en anthropologie de l'université Laval, M. Santerre est, de plus, diplômé de l'École nationale des langues orientales vivantes (linguistique africaine) de Paris, et est titulaire d'un doctorat en ethnologie de la Sorbonne.

Professeur adjoint au département de Sociologie et d'Anthropologie de Laval (1968), M. Santerre devenait, en 1972, professeur agrégé au département d'Anthropologie, dont il fut également le secrétaire.



M. Renaud SANTERRE.

Président de la section sciences sociales du Syndicat des professeurs de l'université Laval, le nouveau doyen a par ailleurs une expérience journalistique, ayant collaboré, dans le cadre d'emplois d'été, à la rédaction des quotidiens Le Droit, LE SCLEIL et La Presse.

Spécialiste des problèmes d'éducation dans le contexte africain, M. Santerre a effectué de nombreux séjours sur le continent noir, et notamment au Cameroun, où il a

**CLÔTURE ORLÉANS**

- MAILLONS EN VINYLE GARANTIE 12 ANS
- INSTALLATION SI DÉSIRÉE
- AUTRES MODÈLES DISPONIBLES

Renseignements: **849-2465**

au service **PHARMAPRIX DE GIFFARD**

Joyeuses Pâques à notre distinguée clientèle

**Gilles Beaulieu,**  
pharmacien-propriétaire, affilié au Service Pharmaprix de Giffard, désire aviser sa nombreuse clientèle et toute la population de l'ouverture d'un

**SERVICE TEMPORAIRE D'ORDONNANCES dans le mail des Galeries Ste-Anne, afin de répondre à la demande croissante.**

"Chez Gilles Beaulieu, pharmacien, LE SERVICE PHARMAPRIX LES GALERIES STE-ANNE 1500, rue d'Estimauville, Giffard. ça, c'est du service!"

**DES NOUVEAUX COMPLETS DE NOCE**

**AU MARQUIS DE BRUMMELL**

Beige  
Jaune  
Vert  
Rouge  
Blanc  
Brun  
Bleu pâle  
Gris pâle  
Velours

Habit régulier  
Bleu ciel avec veste

**VÊTEMENTS DE LOCATION**

781, 3e Av., Limoilou  
Coin 8e Rue,  
**529-6897**  
STATIONNEMENT FACILE

## AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES

### Enquête sur le Pipeline de la Vallée du Mackenzie

Les sociétés Canadian Arctic Gas Pipeline Limited et Foothills Pipe Lines Ltd. ont demandé la permission de construire des pipelines pour amener du gaz de l'Alaska et de l'Arctique canadien aux marchés du Canada méridional et des États-Unis. Les répercussions de cet aménagement dans le Nord préoccupent tous les Canadiens.

M. le juge Thomas R. Berger a été chargé d'enquêter sur les modalités que devrait imposer le Gouvernement du Canada dans l'éventualité de la construction d'un pipeline et d'en faire rapport.

Le juge Berger doit tenir compte des répercussions sociales, environnementales et économiques sur les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, ainsi que de la construction, de l'exploitation et de l'abandon ultérieur des pipelines projetés.

Le Gouvernement du Canada, en vertu de ces Nouvelles directives régissant les pipelines dans le Nord, considère que si un gazoduc est construit dans la vallée du Mackenzie, un oléoduc doit être construit dans la même emprise. L'Enquête étudie donc les répercussions de l'aménagement d'un corridor énergétique de l'Arctique au milieu du continent et de l'augmentation de l'exploration pétrolière et gazière dans la vallée du Mackenzie, dans le delta du Mackenzie et dans la mer de Beaufort.

Tous ceux qui désirent participer aux audiences doivent se rappeler que l'Enquête ne porte que sur les répercussions dans le Nord. Les questions traitant de l'approvisionnement en gaz, des besoins du Canada dans ce domaine et des exportations de gaz relèvent de la compétence de l'Office national de l'énergie.

Depuis le 3 mars 1975, des audiences publiques officielles ont eu lieu à Yellowknife, à Inuvik et à Whitehorse. Des audiences dans les agglomérations du Nord ont été tenues dans 28 centres urbains, villes, villages et localités dans la vallée et le delta du Mackenzie et dans le Yukon. Ces agglomérations sont celles qui subiront le plus les influences d'un tel aménagement.

L'Enquête tiendra des audiences publiques dans le Sud, à l'intention de tous ceux qui n'ont pas pu assister aux audiences dans le Nord.

**CALENDRIER DES AUDIENCES PUBLIQUES**

<b>Vancouver</b> (Hyatt Hotel)	Le lundi 10 mai 1976 Le mardi 11 mai 1976 et, au besoin, le mercredi 12 mai 1976	20 h 10 h 10 h
<b>Calgary</b> (Calgary Inn)	Le jeudi 13 mai 1976 Le vendredi 14 mai 1976	20 h 10 h
<b>Edmonton</b> (Edmonton Plaza)	Le lundi 17 mai 1976 Le mardi 18 mai 1976	20 h 10 h
<b>Regina</b> (Regina Inn)	Le mercredi 19 mai 1976	20 h
<b>Winnipeg</b> (Hotel Fort Garry)	Le jeudi 20 mai 1976	20 h
<b>Toronto</b> (Holiday Inn centre-ville)	Le mardi 25 mai 1976 Le mercredi 26 mai 1976 Le jeudi 27 mai 1976 et, au besoin, le vendredi 28 mai 1976	20 h 10 h 10 h 10 h
<b>Montréal</b> (Le Reine-Élisabeth)	Le lundi 31 mai 1976 Le mardi 1 <sup>er</sup> juin 1976	20 h 10 h
<b>Ottawa</b> (Centre des Conférences)	Le jeudi 3 juin 1976 Le vendredi 4 juin 1976 Le samedi 5 juin 1976	14 h 10 h 10 h
<b>Halifax</b> (Lord Nelson Hotel)	Le mardi 8 juin 1976	20 h

Les intéressés sont invités à participer et à formuler leur opinion sur tous les sujets se rapportant au mandat de l'Enquête.

Si vous ou votre organisme désirez présenter vos opinions, vous devez nous aviser au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 1976 en nous envoyant votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone et en nous indiquant la durée approximative de votre présentation. Nous vous informerons alors de la date et de l'heure de votre présentation et vous recevrez toute la documentation portant sur les audiences qui ont eu lieu jusqu'à ce jour.

Veillez avertir:  
**M. Ian G. Waddell,**  
Avocat-conseil spécial,  
Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie  
5<sup>e</sup> étage, édifice Empire,  
124, rue O'Connor,  
OTTAWA (Ontario) K1P 5M9  
NO de téléphone: (613) 235-6159

**LE PUBLIC PEUT ASSISTER AUX AUDIENCES**  
Ian G. Waddell, Avocat-conseil spécial.

### tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE, DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.10 PAR SEMAINE. SEPTIÈMES et PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITÉ, DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

**ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE:**

3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi	\$13.75 \$27.50	\$55.00
Sept-ils et Port Cartier (par porteur)	\$15.75 \$31.25	\$62.50
PAR LA POSTE, lundi au samedi		
Province de Québec	\$15.00 \$30.00	\$60.00
Autres provinces du Canada	\$17.50 \$35.00	\$70.00
Pays étrangers	\$37.50 \$75.00	\$150.00

**SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)**  
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30  
**647-3334**

**RENSEIGNEMENTS 647-3233**  
**RÉDACTION 647-3394**

**SERVICE DE LA PUBLICITÉ**  
ANNONCES CLASSÉES **647-3311**  
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **647-3266**  
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS **647-3435**  
PUBLICITÉ GÉNÉRALE **647-3536**

**AUTRES SERVICES**  
ACHATS **647-3241**  
CRÉDITS ET RECOURS **647-3236**  
PERSONNEL **647-3219**  
PROMOTION **647-3342**

## Le nouveau budget de la ville de Montréal atteint \$564.7 millions

MONTREAL (PC) — L'administration du maire Jean Drapeau a présenté le budget de la Ville de Montréal pour l'année financière 1976-77. Ce budget prévoit des dépenses totales de \$564.7 millions, soit une hausse relativement modeste de 13 pour cent, et moins de relèvements de taxes qu'on pouvait s'y attendre, mais il omet toute mention des dépenses relatives à l'aménagement des installations olympiques, et ce malgré les \$200 millions auxquels on estime la part du déficit que Montréal aura à défrayer à ce chapitre.

Comme par les années précédentes, en effet, les dépenses olympiques ont été comptabilisées à titre de comptes à recevoir, dans l'hypothèse

qu'elles seront remboursées en vertu de l'"auto-financement" envisagé par M. Drapeau: la Loterie olympique, la vente des timbres et des pièces de monnaie, etc.

Selon M. Gérard Niding, président du comité exécutif de Montréal, "ce budget va répondre aux besoins de tous les services mais nous avons une marge de manoeuvre extrêmement petite; il ne sera pas question d'avoir de nouveaux programmes cette année", a-t-il dit.

M. Michael Fainstat, critique financier du Rassemblement des citoyens de Montréal, a déclaré pour sa part: "C'est un gel très profond. La diminution des services continue et on

maintien le mythe de l'auto-financement".

Le budget de \$564.7 millions représente une hausse de \$65 millions par rapport à celui de l'exercice 1975-76.

Une grande partie de cette augmentation est affectée au service de la dette: \$16.7 millions, dont quelque \$10 millions pour le remboursement d'emprunts et \$6 millions environ pour le paiement d'intérêts.

Viennent ensuite les travaux publics (\$7 millions de plus), le service des incendies (\$3 millions de plus), le service des parcs (\$2 millions de plus) et le service des sports et loisirs (\$2 millions de plus).

Par contre, le service des relations publiques voit son budget diminuer: celui-ci passe de \$747,000 à \$734,000.

Pour les autres secteurs budgétaires, les crédits affectés restent sensiblement les mêmes.



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

### Vendredi-Saint

L'archevêque de Québec, Mgr Maurice Roy, a célébré la messe solennelle du Vendredi-Saint à la basilique, dans l'après-midi. Après la célébration de la Passion, le clergé et les fidèles ont participé, en soirée, à la procession du chemin de croix, dans la cathédrale, s'arrêtant devant les quatorze stations. Des messes ont été également célébrées dans les paroisses de la ville et de la banlieue. Ce soir, à 22h, veillée pascale à la basilique et dans toutes les églises de la région, qui sera suivie, demain, des offices du jour de Pâques en présence d'assistances nombreuses de fidèles.

## La CTCUQ veut une enquête sur des incidents lors du "débrayage"

Le président de la Commission des transports de la Communauté urbaine de Québec, M. Pierre Matthieu, a demandé au ministre de la Justice de faire enquête sur "des incidents qui ont mis en danger, mercredi dernier, la vie et la sécurité de certains employés et de leur famille" lors du débrayage spontané des chauffeurs.

M. Matthieu n'a pas précisé la nature des incidents en question. Il demande que la Sûreté du Québec identifie les auteurs d'un "système d'intimidation et de violence" à l'oeuvre au sein de la CTCUQ.

On sait que les négociations sont en cours entre la commission et le syndicat pour le renouvellement de la convention collective échue le 31 décembre dernier.

Mercredi dernier, les chauffeurs ont rejeté les offres patronales et mandaté leur comité de négociations d'adresser un avis de grève au moment opportun.

Selon M. Matthieu, l'arrêt de travail de mercredi dernier était illégal, les syndicats n'ayant pas fourni au ministère du Travail l'avis de huit jours nécessaire avant de pouvoir déclencher une grève.

Les négociations à la CTCUQ sont en cours depuis novembre dernier, et la conciliation s'est terminée le 14 avril.

La CTCUQ a adressé des offres salariales prévoyant des augmentations de l'ordre de 10, 8 et 6 pour cent

pour les trois années du contrat proposé.

La partie syndicale fait valoir que des liens historiques assurent aux chauffeurs de Québec la parité salariale avec leurs collègues de Montréal. Ces derniers perçoivent, depuis le 1er janvier, \$6.26 l'heure et recevront le 1er juillet, \$6.90. Le salaire actuel d'un chauffeur à l'emploi de la CTCUQ est de \$5.55 l'heure. Le rattrapage désiré entraînerait une augmentation de 18.5 pour cent pour la première année du nouveau contrat de travail.

MINI-LOTO  
33503



### Négociations avec...

(Suite de la première page)

étudiants pourront reprendre le temps perdu, expliquent MM. Yvon Caron et Robert Davidson, du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de la Mauricie.

Les 1.200 membres de ce syndicat sont en congé forcé depuis le 16 février. Pas moins de 39 jours de classe ont été perdus à ce jour.

Le règlement des lock-out demeure un pré-requis à la reprise des négociations mais de plus en plus on tend à déplacer l'attention vers le contenu des offres patronales attendues. Les portes des écoles se déverrouilleront bien s'il ne reste plus que cette condition à une convocation des négociateurs, laisse-t-on présager.

Les discussions portent essentiellement sur le nombre de jours pour lesquels les enseignants veulent être rémunérés.

#### Commissaires

Hier, par ailleurs, le groupe des commissaires présidé par le juge Poirier, a amorcé cette tâche de médiation qu'il jugeait, mercredi dernier, comme faisant partie intégrante de son mandat. Il faisait savoir, hier soir, que le problème des "locks-out" pourrait se régler durant le congé pascal.

Il a cependant admis que cette solution dépendait de l'arrêt des poursuites judiciaires contre les syndicats qui ont passé outre à la loi 23 et la fin du harcèlement dans les institutions d'enseignement. Le point de vue du juge Poirier a été intégralement endossé par le Parti québécois.

### Que c'est beau...

Plus de 25,000 personnes ont visité hier le site des prochains Jeux olympiques de Montréal au cours d'une visite organisée pour les membres des familles des travailleurs de la construction oeuvrant actuellement pour le parachèvement des travaux d'installation des Jeux. Comme le montre cette photographie, le stade olympique a été l'objet de la plus grande curiosité de la part des visiteurs. Aujourd'hui et demain, le stade sera ouvert à toute la population.

### PERDUE, Région Ste-Foy RECOMPENSE \$200.00



Basset, femelle, 2½ ans, opérée, épileptique.  
651-3406

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE DU CANADA sera tenue au siège social de la compagnie, suite 750, 1, Place Ville Marie, dans la ville de Montréal, P.Q., le 29 avril 1976 à 10 heures de l'avant-midi, aux fins de recevoir les états financiers de la compagnie, élire les administrateurs et nommer les vérificateurs.

Donné à Montréal, ce 13e jour d'avril 1976.

#### SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE DU CANADA

Le secrétaire adjoint,  
John A. Ogilvy, Jr. Q.C.

## CONCOURS d'entreposage de fourrure

Chaque manteau entreposé vous donne droit à une chance de gagner:

- 25 NETTOYAGES GRATUITS
- 50 ENTREPOSAGES GRATUITS POUR MANTEAUX DE FOURRURE (Tirage le 11 juin 1976).

#### ET EN PLUS...

Obtenez 10% D'ESCOMPTE sur l'entreposage de votre manteau de fourrure, en l'apportant vous-même au magasin POLLACK...

#### PARCE QUE:

● Pollack possède la voûte d'entreposage climatisée la plus moderne de Québec. Vos fourrures sont minutieusement inspectées sans frais supplémentaires. Estimation gratuite pour tout besoin de réparations, effectuées par nos experts. Assurance contre le feu et le vol. Nettoyage Marandizing sur demande.

MAIL ST-ROCH

529-9111

LEVIS, GALERIES CHAGNON

833-0720

**Pollack**  
● Mail St-Roch ● Galeries Chagnon, Lévis.

## NOS 2 MAGASINS SERONT FERMES LE LUNDI DE PAQUES

Pollack désire souligner la fête de Pâques, en offrant ses meilleurs vœux à sa distinguée clientèle.

**Pollack**  
● Mail St-Roch ● Galeries Chagnon, Lévis.

## FIESTA DE PÂQUES LIQUIDATION

DE 1229 PEINTURES A L'HUILE

(Paysages, natures mortes, portraits, etc...)

PRIX \$4 à \$70 (et plus)

LOT DE TOILES NON MONTEES  
différentes grandeurs,  
à des prix vraiment exceptionnels

vendredi, samedi de Pâques, dimanche de Pâques, lundi de Pâques  
de 10h00 à 22h00

L'ENDROIT DE LA LIQUIDATION:

**HOLIDAY INN** Centre-ville (mail St-Roch)  
Salle St-Laurent

PREMIER CHOIX: Peintres québécois: Labelle, Auger, Tremblay, Pelletier, Vézina, Paquet, Létourneau, etc...

TOUT VISITEUR POURRA PARTICIPER AU TIRAGE D'UN SYSTEME DE SON

PRESENTE PAR **QUEBEC DISPLAY INC.**

880, du Roi

## Trois "cagouleurs" ignoraient l'heure de fermeture de la Caisse

par Roch DESGAGNE  
Trois voleurs, qui se sont présentés à une des rares institutions bancaires ouvertes, hier, la Caisse populaire Saint-Rodrigue, à Charlesbourg, n'ont pas joué de chance puisque l'établissement avait fermé ses portes quelques minutes avant la tentative de vol à main armée.

elles ont pu fournir à la police une bonne description des malfaiteurs et du véhicule dans lequel ils ont pris la fuite.  
Le trio a quitté les lieux sans attendre son change, dans une automobile beige, puis a abandonné ce véhicule sur le stationnement d'un restaurant de la troisième Avenue, pour s'enfuir dans une autre auto.  
Les individus étaient armés d'une carabine et de deux revolvers, lorsqu'ils se

sont cogné le nez à la porte de la caisse, contre laquelle ils frappaient. La Caisse populaire Saint-Rodrigue avait ouvert ses portes au cours de la journée, contrairement à la plupart des autres institutions du genre. Elle devait fermer à 18 heures, mais les portes furent closes deux heures plus tôt. Les voleurs se présentèrent à 16 heures 30 minutes. Ce qui faisait dire à un policier qu'ils étaient à la fois bien informés et qu'ils surveillaient sans doute l'établissement, et

mal informés puisqu'ils ne réalisèrent pas que la caisse avait fermé ses portes.  
Des témoins avertirent aussitôt la sûreté municipale de Charlesbourg, qui fit appel aux corps de police de Québec et de Sainte-Foy, vers lesquelles les cagouleurs avaient pris la fuite. L'opération de ratissement déclenchée en quelques minutes a donné lieu à un vaste déploiement policier, mais on n'a pu retrouver la trace des voleurs du Vendredi Saint.

### Ligoté et volé

M. Florent Milot, demeurant au 1017 rue Duchesneau, à Sainte-Foy, a été molesté, ligoté et bâillonné, par des individus qui se sont introduits dans sa résidence, vers minuit, jeudi soir, pour y voler des meubles et divers objets évalués à \$1,500. Les malfaiteurs ont même pris l'automobile de leur victime, qui fut retrouvée, vendredi matin, complètement calcinée, à Donnacona.

Hier, un individu était détenu à la sûreté municipale de Donnacona, où le détective François Gagné, de la police de Sainte-Foy, s'était rendu pour compléter ses investigations.

Ce n'est que vers trois heures trente du matin, vendredi, que M. Milot réussit à se libérer et à avertir la police.



(Collaboration spéciale André Labelle)

### Fâcheuse position

Deux personnes ont subi des blessures dans le capotage d'un "Blazer", hier après-midi, sur la route 138 dans les limites de Sainte-Anne de Beauré. Il s'agit de M. Denis Saint-Hilaire, de l'Ancienne-Lorette et de Mlle Louise Huard, de Lac Beauport; cette dernière a dû être hospitalisée pour des blessures à la tête. Le véhicule aurait quitté la route 138 à la suite d'une distraction ou d'une fausse manoeuvre. L'enquête a été confiée à l'agent Gérard Rioux, de la SQ du poste de Sainte-Anne.

## Le quai de St-Siméon menace de s'effriter

Une inspection sous-marine effectuée par des spécialistes du ministère fédéral des Transports au quai de Saint-Siméon a permis de constater, cette semaine, que les caissons soutenant la cale mobile du quai de Saint-Siméon ont besoin de réparations urgentes.

### Enquête sur la mort d'une jeune femme en Beauce

Le bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec poursuit une enquête afin de déterminer la cause précise de la mort d'une jeune femme de 23 ans, qui a succombé, à l'hôpital de Saint-Georges de Beauce ouest, jeudi matin, où elle avait été transportée d'urgence.

Jusqu'ici, selon la SQ de Saint-Georges, on n'a décelé aucune cause criminelle ou suspecte pouvant se rapporter à la mort de Mme Martha Patient, qui vivait avec sa mère et ses enfants.

L'autopsie pratiquée à l'Institut de médecine légale de Québec, hier, n'a rien révélé et on se perd même en conjecture sur la cause précise de cette mort qui demeure assez mystérieuse.

Le bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec poursuit une enquête afin de déterminer la cause précise de la mort d'une jeune femme de 23 ans, qui a succombé, à l'hôpital de Saint-Georges de Beauce ouest, jeudi matin, où elle avait été transportée d'urgence.

Ainsi, à la demande des autorités portuaires fédérales, le ministère québécois des Transports avise la population qu'à compter d'aujourd'hui, et pour un temps indéterminé, aucun véhicule de

plus de cinq tonnes ne pourra utiliser la traverse entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup.

La limite de poids des véhicules pouvant emprunter le quai a été limitée à cinq tonnes par mesure de sécurité pour le public voyageur.

Les dispositions sont prises afin que les travaux qui s'imposent soient exécutés sans délai. La population sera avisée dès que la situation sera redevenue normale.

## Les flammes endommagent un entrepôt et un magasin

Un violent incendie a lourdement endommagé un entrepôt et un magasin de meubles appartenant à M. Gilles Naper, ainsi que la résidence de M. Alphonse Naser, hier matin, à Saint-Sylvestre, dans la région de Lotbinière.

Les flammes ont rapidement pris des proportions dangereuses et les pompiers de Saint-Sylvestre ont fait appel aux brigades des incendies de sept municipalités environnantes. Le feu aurait commencé dans l'entrepôt.

hier parlaient de dommages se situant entre \$200,000 et \$250,000, mais un inventaire plus précis sera effectué au cours des prochains jours. Également, la Sûreté du Québec de Laurier-Station a ouvert une enquête sur les origines de cet incendie, en raison de l'importance des dommages surtout, car il n'existerait aucun indice suspect, selon un porte-parole de la SQ.

Les premiers bilans établis

**axel DÉCORATION**  
CENTRE D'ACHATS JADIS  
Charlesbourg - Tél.: 626-2878  
ACCESSOIRES DE SALLES DE BAINS

Salon de l'électrolyse  
**KEBEC** enr.  
Clinique d'épilation définitive.  
Pour rendez-vous  
529-6336 - rés.: 658-3252  
360 est, boul. Charest, Québec

**CERAMIQUE**  
DECOR  
4220, 3e Av. ouest, Charlesbourg (av. du Colisée) 627-0122  
Importateur distributeur PLUS DE 800 NOUVEAUX MODELES.  
• Service de décoration professionnel gratuit.  
• Tout pour la salle de bains.  
• Accessoires - rideaux - tapisserie vinyle.  
• Très vaste stationnement.

rouleau langlois girard bertrand  
OPTICIENS ASSOCIÉS  
SALON D'OPTIQUE DU SYNDICAT  
Place Fleur de Lys  
529-7351 local 366

**DON DE \$5,000**  
Dans le cadre de la campagne de souscription du Pavillon de Prévention des Maladies Cardiovasculaires, M. Yves-P. Pelletier (à l'extrême gauche), directeur de district de Québec à Shell Canada, et M. Gilles Bellefeuille (à gauche), directeur des Affaires Publiques, remet à M. Marius Lessard (à droite), Vice-Président de la Corporation P.P.M.C., un chèque de \$5,000, représentant la participation de Shell Canada. Comme on le sait le P.P.M.C. est une initiative des Club Rotary de Québec, Richelieu Québec, Richelieu Ste-Foy, Lions Metro et Kiwanis.

PPMC

**A VENDRE 100 VESTIAIRES DOUBLES en métal usagés.**  
Communiquez au téléphone:  
**524-5121, poste 330.**

**L'hiver a fait la vie dure à votre maison?**  
Chaque printemps, c'est la même histoire... "LA PEINTURE"!  
**QUOI FAIRE ?**  
FINI LA PEINTURE SUR VOTRE MAISON  
REVETEMENT D'ALUMINIUM **ALCAN** A LA REPOSE!  
ESTIMATION GRATUITE  
Consultez les experts de:  
**RENNOVATION DÉCOR** de Québec Inc  
188 av. Lamontagne, Qué. 3 - Tél.: 522-2084

**NE CHERCHEZ PLUS**  
DES PROBLEMES DE **TOIT**  
DEMANDEZ UNE ESTIMATION GRATUITE  
ENTREPRENEUR COUVREUR  
**AQUILON** CONSTRUCTION INC.  
Travaux exécutés par des experts **849-5608**

AQUILON: VENT DU NORD

# L'affaire Giroux-Lanctôt: rectification du jugement

par J.-Claude RIVARD

L'affaire Giroux-Lanctôt n'aura plus les conséquences jurisprudentielles anticipées, la semaine dernière, lorsqu'un juge a tenu pour illégale la clause pénale d'un contrat obligeant un client à payer \$1,500 de dédommagement au vendeur pour ne pas avoir effectué ses rembourse-

ments mensuels en temps opportun.

Au contraire, la cour s'est prévalu de son droit de rectifier le jugement rendu, à l'intérieur de délais légaux, et de ne statuer qu'après avoir étudié une jurisprudence particulièrement volumineuse; elle se devait de ne pas appliquer, dans le présent cas, les principes mis de

l'avant par la Cour suprême du Canada dans la célèbre cause Fournier-Rimouski Transport.

Il s'agissait d'un jugement par défaut autorisant le propriétaire de l'imprimerie Giroux Enr, de Québec à reprendre possession, par voie de saisie-arrêt avant jugement de matériel et de machinerie d'imprimerie, ven-

due l'an dernier à un dénommé Bernard Lanctôt. Cet "imprimeur", Lanctôt, fait actuellement face à des problèmes judiciaires à propos de l'impression récente de \$2,5 millions de faux billets américains de \$20, à Québec.

Dans son jugement original, la Cour supérieure a reconnu au vendeur le droit d'exécuter les conditions du contrat de vente, pour cause de non-paiement en reprenant possession de ses biens, saisis par la Gendarmerie royale, et entreposés sur la rue Saint-Vallier. La Cour lui a toutefois nié le droit de réclamer le solde impayé, en considérant qu'il reprenait possession de toute la marchandise vendue.

Restait alors la clause punitive prévoyant le paiement de \$1,500 pour Lanctôt, advenant qu'il ne rencontre pas ses obligations. La Cour estima d'abord que la clause ne devait pas s'appliquer, en regard des dispositions de la loi fédérale sur les intérêts et de la jurisprudence.

Au sein des compagnies de prêt et, même à l'Hydro-Québec où le compte d'électricité est assorti d'une pénalité pour défaut de payer avant l'échéance, ce jugement eut un effet explosif, que vient d'atténuer la rectification du jugement.

Si le contrat avait été conclu entre l'imprimerie Gi-

roux Enr et un simple citoyen, la clause pénale aurait pu être annulée, en vertu de la loi de la protection du consommateur a-t-on expliqué. Comme le contrat a été conclu entre deux hommes d'affaires, cette loi ne peut s'appliquer.

Tout en reconnaissant que la clause pénale est valide dans le contrat Giroux-Lanctôt, la Cour supérieure se doit toutefois de trancher qu'elle est d'un effet décroissant. C'est pourquoi la réclamation en dommages-intérêts est réduite de \$1,500 à \$1,000.

Pour que ce montant puisse être touché, le tribunal a ordonné la saisie de biens personnels de Lanctôt et que ceux-ci soient rendus en justice pour garantir le paiement de ce \$1,000, outre des intérêts de 5 p.c. et les frais de cour.

## Professionnels: la Cour priée de statuer sur l'accréditation

La Fédération des professionnels de l'enseignement du Québec, un organisme qui regroupe un grand nombre d'enseignants spécialisés de nos CEGEP et commissions scolaires régionales, s'est adressée, jeudi, à la Cour supérieure, pour tenter de forcer la main du ministère du Travail et d'obtenir une accréditation, en tant qu'association de professionnels salariés.

C'est au juge Georges-René Fournier, que les "rivaux" des membres de l'APNEQ (Association des professionnels non enseignants du Québec) se sont adressés en plaidant l'excès de juridiction et l'illégalité rendue en ce qui les concerne par un commissaire enquêteur du ministère du Travail.


Ce dernier aurait statué qu'il n'y avait pas lieu, en regard de la loi, d'accréditer une "fédération" de salariés.

Seule une "association" de tels salariés aurait droit à l'accréditation.

La cause sera prise en délibéré dès que les procureurs auront déposé un plaidoyer écrit.

Au sein d'une lutte particulièrement vivace, la FPEQ et l'APNEQ tentent depuis quelques années de diverses façons de s'attirer les faveurs des professionnels du monde de l'enseignement.

**FAITES UN P'TIT EFFORT**



Envoyez vos dons au:  
**CLUB ROTARY DE QUÉBEC**  
51, rue Desjardins,  
Québec, Qué.



**CENTRE MEDICAL 4-BOURGEOIS**  
3220, Quatre-Bourgeois  
Ste-Foy - Tél.: 653-4050

**LA CLINIQUE EXTERNE (Le sans rendez-vous) sera fermée LUNDI, LE 19 AVRIL (jour férié)**

La clinique externe sera réouverte de **8H.30 A.M. À 8H.30 P.M., MARDI LE 20 AVRIL** ainsi que les services de **RADIOLOGIE et ELECTROCARDIOGRAPHIE**

**MEDECIN DE GARDE disponible à 653-4050 (24 heures par jour)**



**DEJEUNER MENSUEL DES MEMBRES DE LA SECTION DE QUÉBEC DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES SECRÉTAIRES (internationale)**



Déjeuner mensuel des membres de la section de Québec de l'Association nationale des secrétaires (Internationale) aura lieu le 21 avril 1976. Endroit: Salle de Bal du Château Frontenac. Heure: Midi. La Conférencière invitée: Madame Mary Lamontagne. Invités d'honneur: M. Bernard Lachapelle, ministre d'Etat à l'Education et responsable du Conseil du Statut de la femme. M. Gilles Lamontagne, maire de Québec. Le sujet de la causerie: "Le Sens de la Fête". Les membres de la section et leurs amis secrétaires y sont invités. Une invitation spéciale à vous, Messieurs, les patrons. (ANN.)

**Benoît Tremblay**

OPTICIEN  
LUNETTES  
VERRES DE CONTACT



D'ORDONNANCES  
2784 CHEMIN STE-FOY  
(FACE À LA CLINIQUE MEDICALE DE STE-FOY)  
TEL.: 653-4964



**DOCTEUR JEAN-GUY CARON**  
médecin

Messieurs Robert Laforce, Opticien d'Ordonnances, et Yvon Lafleur, Chirurgien-Dentiste, respectivement Président et Vice-Président de la Polyclinique Vision/Santé Charest, ont le plaisir d'annoncer au public québécois l'ouverture du bureau du Docteur Jean-Guy Caron à la Polyclinique Vision/Santé Charest, située à 210 est, boulevard Charest, face à la Gare Centrale d'Autobus, dès le 1er juin 1976.

Le Docteur Caron exerce actuellement sa profession à la Clinique Tardif, située à 595 est, boulevard Charest et à Giffard.

Le Docteur Caron assure sa clientèle actuelle et future de soins de qualité, avec une équipe déjà établie dans cet édifice et composée d'anesthésistes, dentistes, ophtalmologistes, optométristes, opticiens d'ordonnances, audioprothésiste, podiatre, radiologistes et d'un pharmacien. (ANN.)



**HITACHI**

LE Syndicat DE QUÉBEC  
MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS



**En spécial pour une semaine**  
**Téléviseur couleur tube-écran de 13"**

● Ajustement automatique AFC ● Cabinet ivoire ● Garantie de 5 ans sur transistors, 2 ans sur tube-écran, 1 an de service à domicile ● 100% transistorisé ● Quantité limitée

**387<sup>00</sup>**

Appareils électriques. Mail St-Roch, 6e étage. Place Laurier et Place Fleur de Lys.

# La Banque provinciale accusée d'outrage au tribunal

par J.-Claude RIVARD  
Juste au moment où le climat semblait s'être amélioré dans les relations existant entre la firme "Produits Bellevue Inc." de Thetford Mines et la Banque provinciale du Canada, ainsi que son mandataire, la société Mercure et Béliveau, de Québec, de l'imprévu s'est produit jeudi.

La Banque, la société de comptables Mercure et Béliveau ont été sommés de comparaître devant la Cour supérieure, à 10h, le 27 avril, afin "d'entendre la preuve des faits et faire valoir les moyens de défense qu'ils pourraient avoir" en regard d'une ordonnance pour outrage au tribunal, signée par le juge Georges Pelletier.

Ils n'auraient pas respecté les clauses d'une convention exécutoire intervenue au palais de justice de Québec le 15 janvier, et à laquelle le juge Maurice Jacques donna acte comme ayant l'effet d'une injonction interlocutoire.

Devant le juge Pelletier, l'entreprise de l'industriel Conrad Lessard, bien connue pour ses produits de plein air tels que roulottes et tentes, a argumenté que les intimés ont notamment fait défaut de lui remettre certains documents et livres administratifs qu'elle estime absolument nécessaire à une saine poursuite de ses opérations.

lièrement élaboré d'une trentaine de pages, le juge Paul-Etienne Bernier avait d'ailleurs émis une injonction provisoire, le 7 novembre, dans laquelle il était formellement ordonné aux défenderesses de suspendre les appels d'offre et de vente d'actifs de Produits Bellevue Inc. pour garantir des créances privilégiées, jusqu'à ce que jugement final soit rendu.

Dans un jugement particu-

## Evasion rocambolesque à l'hôpital de Cartierville

MONTREAL (PC) — Huit heures après s'être évadé d'un hôpital, un détenu a été capturé à moins d'un mille de là, hier, au moment où il marchait péniblement en se soutenant sur une chaise.

28 janvier dernier, à la suite d'une fusillade consécutive à un hold-up de banque, dans le quartier montréalais de Cartierville.

Un policier, l'agent Robert Lamarre, avait également été blessé au cours de cet échange de coups de feu.

Clifford a fui en nouant 11 couvertures de lit bout à bout et en se glissant au sol du haut d'une fenêtre du 3e étage.

Il avait auparavant cassé le plâtre appliqué à sa jambe et brisé les menottes qui le retenaient au lit.

Un garde de sécurité, posté à la porte de la chambre, n'a eu connaissance de rien.

**LE Syndicat DE QUÉBEC**  
• Mail • Place Laurier • Place Fleur de Lys

Félicitations à l'heureuse gagnante du concours de la vente 90 printemps.



Cette photographie vous montre madame Nicolas Francoeur, 461 rue Notre-Dame, St-Tite de Champlain, gagnante d'un coupé "Véga Hatchback 76".

De gauche à droite: Monsieur Denis Pépin de chez Denis Pépin Autos Ltée, remettant les clés de l'auto à la gagnante, Madame Nicolas Francoeur, et Monsieur Michel Bélanger, directeur à la promotion des ventes du Syndicat de Québec.

**TRANSPLANTATION DE CHEVEUX**

LA SOLUTION À LA CALVITIE

Ecrivez ou téléphonez afin de recevoir un dépliant médical gratuit à:

**Dr. S. Herlich**

**Centre de transplantation de Cheveux**

770 ave. Outremont, Montréal, Qué. (514) 277-1063

**CERAMIQUE** collection '76

tuiles importées

**FRANCE ITALIE**

PAPIERS PEINTS EXCLUSIFS  
SERVICE DE DÉCORATION  
affilié à  
WORLD MOSAIC INC.

**A COMPTER DU 1er MAI NOUS SERONS A**

**375 RUE ST-JEAN**

la tuilerie  
25, RUE RICHELIEU  
QUÉBEC - TEL: 522-2017

**semaine du bébé**

**LE Syndicat DE QUÉBEC**  
• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys



**Chaise haute**

Bâti en acier tubulaire. Plateau et pose-pieds réglables en métal chromé.

Rég. 39.95

**29<sup>80</sup>**



**Lit d'auto**

Modèle à coussin bien rembourré et recouvert d'un tissu piqué. Courroies de sécurité et monture en chrome bien solide.

Rég. 23.00

**17<sup>80</sup>**



**Siège d'auto**

Modèle de qualité assurant un maximum de sécurité. Modèle répondant aux nouvelles normes gouvernementales.

Rég. 45.00

**37<sup>80</sup>**



**Parc d'amusement**

Parc carré 40" x 40" en filet, rebords renforcés de vinyle. Monture solide en acier se pliant à plat. Matelas en vinyle. 2 roulettes.

Rég. 39.95

**27<sup>80</sup>**



**Pyjama**

Modèle une pièce avec pieds, en ratine de très belle qualité. Uni de teintes variées. P.M.G.

Rég. 5.00

**3<sup>16</sup> 2/6<sup>00</sup>**



**Sac de couchage**

Sac de couchage pouvant aussi servir de douillette. En coton imprimé à motif court-pointe, doublé finette. Glissière pleine longueur.

Rég. 9.00

**7<sup>56</sup>**



**Camisoles**

Modèle à devant croisé et manches courtes, en coton très doux. Tailles: 3, 6, 12 mois. Paquet de 2 camisoles.

Rég. 1.25

**2/1<sup>77</sup>**

**Couches à jeter 'Curity'**

Couches de jour Rég. 2.49 douz. **1<sup>96</sup>**

Couches de nuit Rég. 1.29 douz. **1<sup>06</sup>**

Couches nouveau-né Rég. 1.99 douz. **1<sup>56</sup>**

Couches premiers-pas Rég. 1.59 douz. **1<sup>26</sup>**

Bébés. Mail St-Roch, 4e étage. Place Laurier et Place Fleur de Lys.

**LE Syndicat DE QUÉBEC**  
• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS

**SALON ROMAIN**



**Spécial d'ouverture**  
Permanente 'mini-vag'

En spécial du 19 au 29 avril inclusivement, au nouveau Salon Romain de Place Fleur de Lys seulement pour souligner son ouverture.

Valeur de 30.00 **15<sup>00</sup>** (coupe incluse)

Venez rencontrer le personnel dynamique et qualifié du nouveau Salon Romain à Place Fleur de Lys.



Mariella, coiffeuse



Denis, gérant



Renée, coiffeuse



Louise, réceptionniste



Pierrette, coiffeuse

Les salons sont ouverts le lundi toute la journée les jeudi et vendredi jusqu'à 21h., et le samedi jusqu'à 17h.

Venez sans rendez-vous ou composez 529-7351. Mail St-Roch, postes 208 et 209, Place Laurier, postes 60 et 61, Place Fleur de Lys, postes 279 et 321.

# ois régox-appels d'offres soumissions

**AVIS**  
Troisième publication

Je, soussigné Marvin McKinley du 1636 boul. Valcartier, Valcartier Village, demande par la présente l'autorisation de la Commission des Transports du Québec de transférer mon permis de camion numéro QCV5567, catégorie ARTISAN, région 3, à M. James Monaghan, 100 Redmond Road, Valcartier Village.

Signature du propriétaire  
Marvin McKinley

Signature de l'acheteur  
James Monaghan

**APPEL D'OFFRES**  
ST-FELIX DU CAP-ROUGE  
APPEL D'OFFRES  
POUR TRAVAUX D'AQUEDEC,  
D'EGOUTS ET DE VOIRIE  
ET PISTE CYCLABLE

**PROJET 176**

Des soumissions seront reçues par la Municipalité de St-Félix du Cap-Rouge pour l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et piste cyclable sur environ 2000 pieds linéaires le long de la rue Provencen.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles à partir du 19 avril 1976 au bureau des ingénieurs-conseils, Gilbert, Lefort & Renaud, 990 ave Bégin, Québec, G1S 3J4, moyennant un dépôt de cent dollars entièrement remboursable à ceux qui auront présenté une soumission conforme et qui retourneront les plans et devis en bon état avant le 30 mai 1976.

Les soumissions seront faites sur des formulaires détachés fournies avec les plans et devis.

Pour être conforme, les soumissions devront être accompagnées de documents suivants:

- 1-Bon de garantie de dix pour cent (10%) du montant de la soumission valable pour une période de 90 jours.
- 2-Autorisation de signer au nom de la compagnie.
- 3-Lettre d'intention d'une compagnie d'assurance reconnue, s'engageant à fournir les documents suivants lors de la signature du contrat ou lors de l'acceptation finale des travaux, selon le cas:

**APPEL D'OFFRES**  
TRAVAUX D'AQUEDEC,  
D'EGOUTS ET DE VOIRIE  
CONTRAT 1232-76-1

La Ville St-Jean-Christostome, comté de Lévis demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans de nouveaux secteurs de la municipalité.

Les plans, devis et formule de soumission peuvent être obtenus au bureau de Monsieur LOUIS P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, 1380 Ouest Boulevard St-Cyrille, Québec G1S 1W8. Les documents seront fournis aux intéressés moyennant un dépôt de \$50 en argent ou en chèque certifié à l'ordre de LOUIS-P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état de tous les documents dans les dix jours de l'ouverture des soumissions. Celles-ci devront être scellées et marquées: "SOUMISSION CONTRAT 1232-76-1".

Les soumissions seront reçues jusqu'à 17:00 heures, le 10 mai 1976 au bureau du secrétaire-trésorier au 962 rue de l'Eglise. Elles seront ouvertes et lues à l'assemblée du Conseil qui aura lieu le soir même, à 20:00 heures, le contrat pourra être accordé après étude par le Conseil et rapport de l'ingénieur. Pour être valable, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié d'une somme égale au montant de la soumission (Bid Bond) émis au nom de la Ville, et d'une lettre d'intention conforme aux exigences du cahier des charges. Le montant couvert par ces derniers sera égal à au moins 10% de la valeur totale des offres présentées par le soumissionnaire.

La Ville St-Jean-Christostome ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

CAJETAN ALAIN, O.M.A.  
Secrétaire-trésorier.  
Québec, le 19 avril 1976.

garantie d'exécution de 50% du prix de la soumission

garantie de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux de 50% du prix de la soumission

garantie d'entretien de 10% du montant de l'estimation finale, pour une période de cinq (5) ans.

Les soumissions seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier de la Municipalité, 4473 rue St-Félix, Cap-Rouge, Québec, avant 16:00 heures, heure avancée de l'est le 30 avril 1976. Elles seront ouvertes au bureau du secrétaire-trésorier immédiatement après l'heure limite.

La municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

L.A. Bombardier,  
Secrétaire-trésorier.

**APPEL D'OFFRES**  
PAVILLON MONTCALM  
2333, Jean-Durand, Ste-Foy

**PHASE II-TRANSFORMATION DU CHAUFFAGE A LEU CHAUDE EN CHAUFFAGE A L'ELECTRICITE**

PROPRIETAIRE  
La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement  
2875, boulevard Laurier  
Ste-Foy, Québec  
Tel: (418) 651-2310

ARCHITECTES  
Gauthier, Gué, Roy  
7, avenue St-Genève  
Québec, Québec G1R 4A7  
Tel: (418) 692-3960

INGENIEUR EN STRUCTURE  
Marc Gauthier  
7, Jardins Méric, Suite 504  
Québec, Québec  
Tel: (418) 683-3425

INGENIEURS EN MECANIQUE ET ELECTRICITE  
Pinquet, Dutil et Associés Limitée  
1000, route de l'Église  
Ste-Foy, Québec  
Tel: (418) 653-9088

s/s Monsieur André Trépanier  
La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement recevra des soumissions pour la transformation du chauffage à l'eau chaude en chauffage à l'électricité dans le Pavillon Montcalm, s/s 2333, Jean Durand, Ste-Foy, le tout conformément aux documents de soumission.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs qualifiés ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Les entrepreneurs pourront se procurer une (1) copie des documents de soumission (plans, devis, formule de soumission, directives aux soumissionnaires, documents contractuels et autres renseignements) au bureau de l'Architecte, à compter du 21 avril 1976, contre un dépôt de cent dollars (\$100.00) en argent comptant ou sous forme de chèque visé à l'ordre du Propriétaire, La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, lequel dépôt sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions (l'original et deux (2) copies) dans les enveloppes scellées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, 2875, boulevard Laurier, Ste-Foy, P.Q. jusqu'à douze (12) heures, le 12 mai 1976.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission, sous forme d'un cautionnement de soumission établi pour une somme égale à dix pour cent (10%) du montant de la soumission, à l'ordre du Propriétaire, La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, valide pour une période de quatre-vingt-dix jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution sous forme d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat de la spécialité.

Les soumissionnaires assujettis au Bureau des Soumissions Déposés du Québec doivent faire parvenir leur soumission, au plus tard à quinze (15) heures, lundi le 19 mai 1976, au bureau de Québec.

Le Propriétaire ne considérera que les soumissions qui respectent les présentes conditions et les conditions prévues dans les documents de soumission. Le Propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et l'entrepreneur soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité visé ou d'un autre motif que ce soit, le choix du Propriétaire.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT  
Pierre Ferland  
Le Gérant

**DEMANDE D'OFFRE POUR ENTRETIEN CHEMINS D'HIVER**

AVIS est par la présente donné par le soussigné Raymond Couture, sec-trés, que le conseil de la sudite municipalité invite toute corporation ou individu à soumettre un prix pour l'entretien des chemins et rues durant les cinq (5) prochains hivers.

Toute personne ou corporation intéressée devra se procurer les formulaires au bureau de la Corporation Municipale de St-Henri, 109, rue Allen, St-Henri, Cte Lévis, durant les heures régulières de bureau. Les offres seront ouvertes en public à la réunion du conseil, le 10 mai 1976 et devront être parvenues au bureau de la Corporation avant le 10 mai 1976 à 16:00 h. Le conseil de la Corporation ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse ni aucune des offres soumisees et reçues.

Raymond Couture,  
Sec-trés.

**APPEL D'OFFRES**  
TRAVAUX D'AQUEDEC,  
D'EGOUTS ET DE VOIRIE  
CONTRAT 1232-76-1

La Ville St-Jean-Christostome, comté de Lévis demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans de nouveaux secteurs de la municipalité.

Les plans, devis et formule de soumission peuvent être obtenus au bureau de Monsieur LOUIS P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, 1380 Ouest Boulevard St-Cyrille, Québec G1S 1W8. Les documents seront fournis aux intéressés moyennant un dépôt de \$50 en argent ou en chèque certifié à l'ordre de LOUIS-P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état de tous les documents dans les dix jours de l'ouverture des soumissions. Celles-ci devront être scellées et marquées: "SOUMISSION CONTRAT 1232-76-1".

Les soumissions seront reçues jusqu'à 17:00 heures, le 10 mai 1976 au bureau du secrétaire-trésorier au 962 rue de l'Eglise. Elles seront ouvertes et lues à l'assemblée du Conseil qui aura lieu le soir même, à 20:00 heures, le contrat pourra être accordé après étude par le Conseil et rapport de l'ingénieur. Pour être valable, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié d'une somme égale au montant de la soumission (Bid Bond) émis au nom de la Ville, et d'une lettre d'intention conforme aux exigences du cahier des charges. Le montant couvert par ces derniers sera égal à au moins 10% de la valeur totale des offres présentées par le soumissionnaire.

La Ville St-Jean-Christostome ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

CAJETAN ALAIN, O.M.A.  
Secrétaire-trésorier.  
Québec, le 19 avril 1976.

**APPEL D'OFFRES**  
PAVILLON MONTCALM  
2333, Jean-Durand, Ste-Foy

**PHASE II-TRANSFORMATION DU CHAUFFAGE A LEU CHAUDE EN CHAUFFAGE A L'ELECTRICITE**

PROPRIETAIRE  
La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement  
2875, boulevard Laurier  
Ste-Foy, Québec  
Tel: (418) 651-2310

ARCHITECTES  
Gauthier, Gué, Roy  
7, avenue St-Genève  
Québec, Québec G1R 4A7  
Tel: (418) 692-3960

INGENIEUR EN STRUCTURE  
Marc Gauthier  
7, Jardins Méric, Suite 504  
Québec, Québec  
Tel: (418) 683-3425

INGENIEURS EN MECANIQUE ET ELECTRICITE  
Pinquet, Dutil et Associés Limitée  
1000, route de l'Église  
Ste-Foy, Québec  
Tel: (418) 653-9088

s/s Monsieur André Trépanier  
La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement recevra des soumissions pour la transformation du chauffage à l'eau chaude en chauffage à l'électricité dans le Pavillon Montcalm, s/s 2333, Jean Durand, Ste-Foy, le tout conformément aux documents de soumission.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs qualifiés ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Les entrepreneurs pourront se procurer une (1) copie des documents de soumission (plans, devis, formule de soumission, directives aux soumissionnaires, documents contractuels et autres renseignements) au bureau de l'Architecte, à compter du 21 avril 1976, contre un dépôt de cent dollars (\$100.00) en argent comptant ou sous forme de chèque visé à l'ordre du Propriétaire, La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, lequel dépôt sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions (l'original et deux (2) copies) dans les enveloppes scellées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, 2875, boulevard Laurier, Ste-Foy, P.Q. jusqu'à douze (12) heures, le 12 mai 1976.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission, sous forme d'un cautionnement de soumission établi pour une somme égale à dix pour cent (10%) du montant de la soumission, à l'ordre du Propriétaire, La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, valide pour une période de quatre-vingt-dix jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution sous forme d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat de la spécialité.

Les soumissionnaires assujettis au Bureau des Soumissions Déposés du Québec doivent faire parvenir leur soumission, au plus tard à quinze (15) heures, lundi le 19 mai 1976, au bureau de Québec.

Le Propriétaire ne considérera que les soumissions qui respectent les présentes conditions et les conditions prévues dans les documents de soumission. Le Propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et l'entrepreneur soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité visé ou d'un autre motif que ce soit, le choix du Propriétaire.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT  
Pierre Ferland  
Le Gérant

**APPEL D'OFFRES**  
TRAVAUX D'AQUEDEC,  
D'EGOUTS ET DE VOIRIE  
CONTRAT 1232-76-1

La Ville St-Jean-Christostome, comté de Lévis demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans de nouveaux secteurs de la municipalité.

Les plans, devis et formule de soumission peuvent être obtenus au bureau de Monsieur LOUIS P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, 1380 Ouest Boulevard St-Cyrille, Québec G1S 1W8. Les documents seront fournis aux intéressés moyennant un dépôt de \$50 en argent ou en chèque certifié à l'ordre de LOUIS-P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état de tous les documents dans les dix jours de l'ouverture des soumissions. Celles-ci devront être scellées et marquées: "SOUMISSION CONTRAT 1232-76-1".

Les soumissions seront reçues jusqu'à 17:00 heures, le 10 mai 1976 au bureau du secrétaire-trésorier au 962 rue de l'Eglise. Elles seront ouvertes et lues à l'assemblée du Conseil qui aura lieu le soir même, à 20:00 heures, le contrat pourra être accordé après étude par le Conseil et rapport de l'ingénieur. Pour être valable, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié d'une somme égale au montant de la soumission (Bid Bond) émis au nom de la Ville, et d'une lettre d'intention conforme aux exigences du cahier des charges. Le montant couvert par ces derniers sera égal à au moins 10% de la valeur totale des offres présentées par le soumissionnaire.

La Ville St-Jean-Christostome ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

CAJETAN ALAIN, O.M.A.  
Secrétaire-trésorier.  
Québec, le 19 avril 1976.

**APPEL D'OFFRES**  
TRAVAUX D'AQUEDEC,  
D'EGOUTS ET DE VOIRIE  
CONTRAT 1232-76-1

La Ville St-Jean-Christostome, comté de Lévis demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans de nouveaux secteurs de la municipalité.

Les plans, devis et formule de soumission peuvent être obtenus au bureau de Monsieur LOUIS P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, 1380 Ouest Boulevard St-Cyrille, Québec G1S 1W8. Les documents seront fournis aux intéressés moyennant un dépôt de \$50 en argent ou en chèque certifié à l'ordre de LOUIS-P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état de tous les documents dans les dix jours de l'ouverture des soumissions. Celles-ci devront être scellées et marquées: "SOUMISSION CONTRAT 1232-76-1".

Les soumissions seront reçues jusqu'à 17:00 heures, le 10 mai 1976 au bureau du secrétaire-trésorier au 962 rue de l'Eglise. Elles seront ouvertes et lues à l'assemblée du Conseil qui aura lieu le soir même, à 20:00 heures, le contrat pourra être accordé après étude par le Conseil et rapport de l'ingénieur. Pour être valable, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié d'une somme égale au montant de la soumission (Bid Bond) émis au nom de la Ville, et d'une lettre d'intention conforme aux exigences du cahier des charges. Le montant couvert par ces derniers sera égal à au moins 10% de la valeur totale des offres présentées par le soumissionnaire.

La Ville St-Jean-Christostome ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

CAJETAN ALAIN, O.M.A.  
Secrétaire-trésorier.  
Québec, le 19 avril 1976.

**APPEL D'OFFRES**  
PAVILLON MONTCALM  
2333, Jean-Durand, Ste-Foy

**PHASE II-TRANSFORMATION DU CHAUFFAGE A LEU CHAUDE EN CHAUFFAGE A L'ELECTRICITE**

PROPRIETAIRE  
La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement  
2875, boulevard Laurier  
Ste-Foy, Québec  
Tel: (418) 651-2310

ARCHITECTES  
Gauthier, Gué, Roy  
7, avenue St-Genève  
Québec, Québec G1R 4A7  
Tel: (418) 692-3960

INGENIEUR EN STRUCTURE  
Marc Gauthier  
7, Jardins Méric, Suite 504  
Québec, Québec  
Tel: (418) 683-3425

INGENIEURS EN MECANIQUE ET ELECTRICITE  
Pinquet, Dutil et Associés Limitée  
1000, route de l'Église  
Ste-Foy, Québec  
Tel: (418) 653-9088

s/s Monsieur André Trépanier  
La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement recevra des soumissions pour la transformation du chauffage à l'eau chaude en chauffage à l'électricité dans le Pavillon Montcalm, s/s 2333, Jean Durand, Ste-Foy, le tout conformément aux documents de soumission.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs qualifiés ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Les entrepreneurs pourront se procurer une (1) copie des documents de soumission (plans, devis, formule de soumission, directives aux soumissionnaires, documents contractuels et autres renseignements) au bureau de l'Architecte, à compter du 21 avril 1976, contre un dépôt de cent dollars (\$100.00) en argent comptant ou sous forme de chèque visé à l'ordre du Propriétaire, La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, lequel dépôt sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions (l'original et deux (2) copies) dans les enveloppes scellées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, 2875, boulevard Laurier, Ste-Foy, P.Q. jusqu'à douze (12) heures, le 12 mai 1976.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission, sous forme d'un cautionnement de soumission établi pour une somme égale à dix pour cent (10%) du montant de la soumission, à l'ordre du Propriétaire, La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, valide pour une période de quatre-vingt-dix jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution sous forme d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat de la spécialité.

Les soumissionnaires assujettis au Bureau des Soumissions Déposés du Québec doivent faire parvenir leur soumission, au plus tard à quinze (15) heures, lundi le 19 mai 1976, au bureau de Québec.

Le Propriétaire ne considérera que les soumissions qui respectent les présentes conditions et les conditions prévues dans les documents de soumission. Le Propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et l'entrepreneur soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité visé ou d'un autre motif que ce soit, le choix du Propriétaire.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT  
Pierre Ferland  
Le Gérant

**APPEL D'OFFRES**  
TRAVAUX D'AQUEDEC,  
D'EGOUTS ET DE VOIRIE  
CONTRAT 1232-76-1

La Ville St-Jean-Christostome, comté de Lévis demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans de nouveaux secteurs de la municipalité.

Les plans, devis et formule de soumission peuvent être obtenus au bureau de Monsieur LOUIS P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, 1380 Ouest Boulevard St-Cyrille, Québec G1S 1W8. Les documents seront fournis aux intéressés moyennant un dépôt de \$50 en argent ou en chèque certifié à l'ordre de LOUIS-P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état de tous les documents dans les dix jours de l'ouverture des soumissions. Celles-ci devront être scellées et marquées: "SOUMISSION CONTRAT 1232-76-1".

Les soumissions seront reçues jusqu'à 17:00 heures, le 10 mai 1976 au bureau du secrétaire-trésorier au 962 rue de l'Eglise. Elles seront ouvertes et lues à l'assemblée du Conseil qui aura lieu le soir même, à 20:00 heures, le contrat pourra être accordé après étude par le Conseil et rapport de l'ingénieur. Pour être valable, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié d'une somme égale au montant de la soumission (Bid Bond) émis au nom de la Ville, et d'une lettre d'intention conforme aux exigences du cahier des charges. Le montant couvert par ces derniers sera égal à au moins 10% de la valeur totale des offres présentées par le soumissionnaire.

La Ville St-Jean-Christostome ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

CAJETAN ALAIN, O.M.A.  
Secrétaire-trésorier.  
Québec, le 19 avril 1976.

**APPEL D'OFFRES**  
TRAVAUX D'AQUEDEC,  
D'EGOUTS ET DE VOIRIE  
CONTRAT 1232-76-1

La Ville St-Jean-Christostome, comté de Lévis demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans de nouveaux secteurs de la municipalité.

Les plans, devis et formule de soumission peuvent être obtenus au bureau de Monsieur LOUIS P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, 1380 Ouest Boulevard St-Cyrille, Québec G1S 1W8. Les documents seront fournis aux intéressés moyennant un dépôt de \$50 en argent ou en chèque certifié à l'ordre de LOUIS-P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état de tous les documents dans les dix jours de l'ouverture des soumissions. Celles-ci devront être scellées et marquées: "SOUMISSION CONTRAT 1232-76-1".

Les soumissions seront reçues jusqu'à 17:00 heures, le 10 mai 1976 au bureau du secrétaire-trésorier au 962 rue de l'Eglise. Elles seront ouvertes et lues à l'assemblée du Conseil qui aura lieu le soir même, à 20:00 heures, le contrat pourra être accordé après étude par le Conseil et rapport de l'ingénieur. Pour être valable, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié d'une somme égale au montant de la soumission (Bid Bond) émis au nom de la Ville, et d'une lettre d'intention conforme aux exigences du cahier des charges. Le montant couvert par ces derniers sera égal à au moins 10% de la valeur totale des offres présentées par le soumissionnaire.

La Ville St-Jean-Christostome ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

CAJETAN ALAIN, O.M.A.  
Secrétaire-trésorier.  
Québec, le 19 avril 1976.

**APPEL D'OFFRES**  
PAVILLON MONTCALM  
2333, Jean-Durand, Ste-Foy

**PHASE II-TRANSFORMATION DU CHAUFFAGE A LEU CHAUDE EN CHAUFFAGE A L'ELECTRICITE**

PROPRIETAIRE  
La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement  
2875, boulevard Laurier  
Ste-Foy, Québec  
Tel: (418) 651-2310

ARCHITECTES  
Gauthier, Gué, Roy  
7, avenue St-Genève  
Québec, Québec G1R 4A7  
Tel: (418) 692-3960

INGENIEUR EN STRUCTURE  
Marc Gauthier  
7, Jardins Méric, Suite 504  
Québec, Québec  
Tel: (418) 683-3425

INGENIEURS EN MECANIQUE ET ELECTRICITE  
Pinquet, Dutil et Associés Limitée  
1000, route de l'Église  
Ste-Foy, Québec  
Tel: (418) 653-9088

s/s Monsieur André Trépanier  
La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement recevra des soumissions pour la transformation du chauffage à l'eau chaude en chauffage à l'électricité dans le Pavillon Montcalm, s/s 2333, Jean Durand, Ste-Foy, le tout conformément aux documents de soumission.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs qualifiés ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Les entrepreneurs pourront se procurer une (1) copie des documents de soumission (plans, devis, formule de soumission, directives aux soumissionnaires, documents contractuels et autres renseignements) au bureau de l'Architecte, à compter du 21 avril 1976, contre un dépôt de cent dollars (\$100.00) en argent comptant ou sous forme de chèque visé à l'ordre du Propriétaire, La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, lequel dépôt sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions (l'original et deux (2) copies) dans les enveloppes scellées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, 2875, boulevard Laurier, Ste-Foy, P.Q. jusqu'à douze (12) heures, le 12 mai 1976.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission, sous forme d'un cautionnement de soumission établi pour une somme égale à dix pour cent (10%) du montant de la soumission, à l'ordre du Propriétaire, La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, valide pour une période de quatre-vingt-dix jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution sous forme d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat de la spécialité.

Les soumissionnaires assujettis au Bureau des Soumissions Déposés du Québec doivent faire parvenir leur soumission, au plus tard à quinze (15) heures, lundi le 19 mai 1976, au bureau de Québec.

Le Propriétaire ne considérera que les soumissions qui respectent les présentes conditions et les conditions prévues dans les documents de soumission. Le Propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et l'entrepreneur soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité visé ou d'un autre motif que ce soit, le choix du Propriétaire.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT  
Pierre Ferland  
Le Gérant

**APPEL D'OFFRES**  
TRAVAUX D'AQUEDEC,  
D'EGOUTS ET DE VOIRIE  
CONTRAT 1232-76-1

La Ville St-Jean-Christostome, comté de Lévis demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans de nouveaux secteurs de la municipalité.

Les plans, devis et formule de soumission peuvent être obtenus au bureau de Monsieur LOUIS P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, 1380 Ouest Boulevard St-Cyrille, Québec G1S 1W8. Les documents seront fournis aux intéressés moyennant un dépôt de \$50 en argent ou en chèque certifié à l'ordre de LOUIS-P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état de tous les documents dans les dix jours de l'ouverture des soumissions. Celles-ci devront être scellées et marquées: "SOUMISSION CONTRAT 1232-76-1".

Les soumissions seront reçues jusqu'à 17:00 heures, le 10 mai 1976 au bureau du secrétaire-trésorier au 962 rue de l'Eglise. Elles seront ouvertes et lues à l'assemblée du Conseil qui aura lieu le soir même, à 20:00 heures, le contrat pourra être accordé après étude par le Conseil et rapport de l'ingénieur. Pour être valable, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié d'une somme égale au montant de la soumission (Bid Bond) émis au nom de la Ville, et d'une lettre d'intention conforme aux exigences du cahier des charges. Le montant couvert par ces derniers sera égal à au moins 10% de la valeur totale des offres présentées par le soumissionnaire.

La Ville St-Jean-Christostome ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

CAJETAN ALAIN, O.M.A.  
Secrétaire-trésorier.  
Québec, le 19 avril 1976.

**APPEL D'OFFRES**  
TRAVAUX D'AQUEDEC,  
D'EGOUTS ET DE VOIRIE  
CONTRAT 1232-76-1

La Ville St-Jean-Christostome, comté de Lévis demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans de nouveaux secteurs de la municipalité.

Les plans, devis et formule de soumission peuvent être obtenus au bureau de Monsieur LOUIS P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, 1380 Ouest Boulevard St-Cyrille, Québec G1S 1W8. Les documents seront fournis aux intéressés moyennant un dépôt de \$50 en argent ou en chèque certifié à l'ordre de LOUIS-P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état de tous les documents dans les dix jours de l'ouverture des soumissions. Celles-ci devront être scellées et marquées: "SOUMISSION CONTRAT 1232-76-1".

Les soumissions seront reçues jusqu'à 17:00 heures, le 10 mai 1976 au bureau du secrétaire-trésorier au 962 rue de l'Eglise. Elles seront ouvertes et lues à l'assemblée du Conseil qui aura lieu le soir même, à 20:00 heures, le contrat pourra être accordé après étude par le Conseil et rapport de l'ingénieur. Pour être valable, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié d'une somme égale au montant de la soumission (Bid Bond) émis au nom de la Ville, et d'une lettre d'intention conforme aux exigences du cahier des charges. Le montant couvert par ces derniers sera égal à au moins 10% de la valeur totale des offres présentées par le soumissionnaire.

La Ville St-Jean-Christostome ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

CAJETAN ALAIN, O.M.A.  
Secrétaire-trésorier.  
Québec, le 19 avril 1976.

**CITÉ DE LAUZON**  
COMTÉ DE LÉVIS  
**APPEL D'OFFRES**

Avis est par la présente donné que la Cité de Lauzon, comté de Lévis, recevra des soumissions aux conditions ci-dessous énoncées.

**PROJET NO 2-216-56**

Les travaux prévus au projet actuel sont ceux nécessaires à la confection des services complets d'aqueduc, d'égouts sanitaires et de voirie dans les nouvelles rues du développement Ferrier. Ils incluent aussi la canalisation d'un fossé au moyen d'une conduite de 480 unité ledit développement et la rue Mir-Bourget.

**CONTRAT 1232-76-1**

Les documents complets de soumission à l'endroit suivant:  
Roche Associés Ltée,  
3560, La Parade,  
Ste-Foy, Québec 10, G1X 2L7

Les documents complets de soumission seront disponibles à partir du 21 avril 1976, contre un dépôt d'au moins de \$500, qui sera restitué au soumissionnaire si sa soumission est acceptée.

Les dépôts seront remboursés sur remise des documents. Le dépôt sera confisqué à un entrepreneur néglige de remettre les documents dans un délai de quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions, ou s'il remet des documents incomplets et en mauvais état, ou s'il ne présente pas de soumission, ou si sa soumission est acceptée.

**CONDITIONS DE SOUMISSION:**  
Les soumissions devront être accompagnées: 1- d'un cautionnement de soumission de \$40,000, sous forme de chèque certifié à l'ordre de Monsieur le Propriétaire, 2- d'une lettre d'intention.

Les soumissions seront remises dans une enveloppe scellée portant mention: "SOUMISSION POUR PROJET NO 2-216-56". Les qualifications des soumissionnaires devront être remises dans une seconde enveloppe scellée portant mention "QUALIFICATIONS" et ces deux (2) enveloppes seront insérées dans une troisième enveloppe mentionnée "PROJET NO 2-216-56". Celles-ci seront reçues au bureau du greffier jusqu'à 16 heures le 3 mai 1976.

Pour être considérée, toute soumission devra être conforme aux documents de soumission et être accompagnée des documents requis.

Tout soumissionnaire est invité à assister à l'ouverture des soumissions à une session convoquée à cette fin, le 3 mai 1976 à 16 heures à l'Hôtel de ville de Lauzon.

Donné à Lauzon, ce 16 avril 1976.  
Mme Suzanne Carrier, Greffier

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE QUEBEC  
Division de Hauteurie  
No 655-11-000027-75  
No Surtin: Q-45149

COUR SUPERIEURE  
EN MATIERE DE FAILLITE

Dans l'affaire de la faillite de:  
DECOR MEUBLES B.C. INC., corporation légalement constituée, faisant affaires au 223, boul. LaSalle, Baie-Comeau, Qué.

DEBITRICE

**DEMANDE DE SOUMISSIONS**

AVIS est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, 71, rue St-Pierre, Québec 2, Qué., suite 308, le ou avant le 26 avril 1976, à 3:00 heures de l'après-midi, pour l'achat des actifs suivants:

LOT 1) Fonds de commerce comprenant: sets de salon, sets de cuisines, lampes candéliers, sets de chambre etc.  
Valeur approximative de \$45,000

LOT 2) Ameublement de bureau comprenant: dactylo, bureaux, chaises, calculatrices, etc.  
Valeur approximative de \$2,500

Toute soumission devra être cachetée et, sur le recto (endroit) de l'enveloppe, la mention suivante devra être inscrite: DECOR MEUBLES B.C. INC. Une soumission globale peut être faite ou pour chaque item séparément.

De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% du montant de la soumission. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

**INSPECTION**

Le lot ci-dessus mentionné sera visible mercredi le 21 avril 1976, à 10:30 heures a.m. à 4:30 heures p.m. au 223, boul. LaSalle, Baie-Comeau.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues jeudi le 26 avril 1976, à 3:00 heures de l'après-midi, au bureau du syndic soussigné.

Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné les actifs et aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie et les acquéreurs devront prendre possession des actifs à leurs frais dans les quatre (4) jours, sans aucune responsabilité de la part du syndic. Toutes taxes résultant de la vente devront être assumées par les acquéreurs.

**CONDITIONS DE PAIEMENT:** COMPTANT sur acceptation de la soumission. Le syndic et les inspecteurs ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.  
Québec, ce 2 avril 1976

BUREAU DE LA VENTE:  
BELLAVANCE, GOBEIL & MARQUIS  
SYNDIC  
71, rue St-Pierre, suite 308, Québec 2, Qué.

GREGOIRE BELLAVANCE c.a.  
SYNDIC

**APPEL D'OFFRES**  
PAVILLON MONTCALM  
2333, Jean-Durand, Ste-Foy

**PHASE II-TRANSFORMATION DU CHAUFFAGE A LEU CHAUDE EN CHAUFFAGE A L'ELECTRICITE**

PROPRIETAIRE  
La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement  
2875, boulevard Laurier  
Ste-Foy, Québec  
Tel: (418) 651-2310

ARCHITECTES  
Gauthier, Gué, Roy  
7, avenue St-Genève  
Québec, Québec G1R 4A7  
Tel: (418) 692-3960

INGENIEUR EN STRUCTURE  
Marc Gauthier  
7, Jardins Méric, Suite 504  
Québec, Québec  
Tel: (418) 683-3425

INGENIEURS EN MECANIQUE ET ELECTRICITE  
Pinquet, Dutil et Associés Limitée  
1000, route de l'Église  
Ste-Foy, Québec  
Tel: (418) 653-9088

s/s Monsieur André Trépanier  
La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement recevra des soumissions pour la transformation du chauffage à l'eau chaude en chauffage à l'électricité dans le Pavillon Montcalm, s/s 2333, Jean Durand, Ste-Foy, le tout conformément aux documents de soumission.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs qualifiés ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Les entrepreneurs pourront se procurer une (1) copie des documents de soumission (plans, devis, formule de soumission, directives aux soumissionnaires, documents contractuels et autres renseignements) au bureau de l'Architecte, à compter du 21 avril 1976, contre un dépôt de cent dollars (\$100.00) en argent comptant ou sous forme de chèque visé à l'ordre du Propriétaire, La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, lequel dépôt sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions (l'original et deux (2) copies) dans les enveloppes scellées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, 2875, boulevard Laurier, Ste-Foy, P.Q. jusqu'à douze (12) heures, le 12 mai 1976.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission, sous forme d'un cautionnement de soumission établi pour une somme égale à dix pour cent (10%) du montant de la soumission, à l'ordre du Propriétaire, La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, valide pour une période de quatre-vingt-dix jours de

# Pâques impose une trêve dans l'enseignement

par Jean MARTEL

Le congé de Pâques aura sûrement pour effet de diminuer l'impact de tous moyens de pression des enseignants, sinon de stopper complètement, ces moyens, jusqu'au milieu de la semaine prochaine.

Ce congé, qui est déjà commencé pour de nombreux élèves depuis mercredi, doit

se prolonger jusqu'à lundi et même jusqu'à mercredi dans certaines commissions scolaires.

Quant aux enseignants, ils ont congé lundi et même mardi dans des commissions.

C'est dire qu'un débrayage de 24 heures dans le milieu scolaire, s'il veut être gé-

néral, ne peut pas avoir lieu au début de la semaine.

Entre-temps, les commissions scolaires sont en train de préparer des calendriers de rattrapage, comme le leur a demandé une directive du ministère de l'Éducation signée de la main du sous-ministre adjoint, M. Germain Hallé. Chaque commission doit indiquer le nombre de jours de classe perdus et

comment elle entend les récupérer.

Le ministère accepte que les cinq premières journées perdues à cause du conflit scolaire soient définitivement rayées du calendrier scolaire. En d'autres mots, les journées à récupérer sont celles qui excèdent ces cinq jours. C'est ainsi qu'une commission scolaire qui n'aurait perdu que cinq jours n'aurait aucun rattrapage à faire.

Tel est le cas de la commission scolaire des Îlets. A la régionale Jean-Talon, on compte cinq jours et demi perdus à cause du conflit scolaire. La demi-journée sera prise à même une journée "flottante" qui resait dans le calendrier scolaire.

A la commission scolaire de Sainte-Foy, le nouveau calendrier scolaire prévoit ce qui suit: trois journées pédagogiques et deux jour-

nées "flottantes" ont été transformées en jours de classe; d'autre part, le temporel étudiant sera réaménagé de telle sorte que les activités parascolaires seront presque abolies et qu'on pourra mettre l'accent sur les matières de base.

Ces trois exemples montrent que les commissions

scolaires tentent de rattraper les jours perdus à l'intérieur du calendrier scolaire plutôt que de prolonger les jours de classe après la date prévue de la fin de l'année scolaire.

Les commissions scolaires avaient jusqu'au 17 avril pour faire parvenir au ministère leur projet de nouveau calendrier.

# La loi 23 réduirait le Code du travail à l'impuissance

L'exécutif et le Conseil syndical du Syndicat des professeurs de l'université Laval (SPUL) qui vient de prendre position sur les conséquences de la loi 23 dans le domaine de l'éducation, estiment que cette loi porte atteinte au droit fondamental de tous les travailleurs de s'unir et de défendre leurs intérêts et jugent extrêmement grave le danger que la multiplication des lois spéciales pour régler les conflits de travail ne rende le Code du travail inutile et inopérant.

Le SPUL se dit convaincu que l'imposition de conditions de travail (pour la troisième fois en neuf ans) est de nature à détériorer gravement la qualité de tout le système d'éducation au Québec.

Le SPUL est d'avis que la loi 23 ne compense la suppression du droit de grève et d'action syndicale par aucune de ces "procédures de conciliation et d'arbitrage appropriées, impartiales et expéditives", avec "sentences liant l'une et l'autre des parties", que recommandait l'Organisation internationale du Travail après la loi spéciale d'avril 1972 contre le Front commun.

Le livre français dans nos universités

Par ailleurs, le Syndicat des professeurs de l'université Laval a examiné la situation faite au livre français dans les universités francophones du Québec.

Le Conseil syndical du SPUL a adopté deux résolutions: la première est à l'effet que le SPUL invite la Fédé-

ration des Associations de Professeurs d'université du Québec (FAPUQ) à demander au Conseil des universités du Québec de participer aux débats et aux solutions concernant cette question; la seconde autorise le SPUL à participer humainement et financièrement (jusqu'à concurrence de \$1,000) à tout mouvement visant à améliorer la position du livre français dans nos universités francophones, si les autres syndicats de professeurs d'universités francophones acceptent de participer également à un tel mouvement.

En somme, le SPUL manifeste sans équivoque son intérêt pour la situation du livre français dans nos universités et sa volonté de collaborer à son amélioration, tout en affirmant que cette question dépasse les cadres de l'université Laval et ne peut être posée de façon valable qu'à l'échelle provinciale.

**CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRES DU QUEBEC**

**AVIS D'AMENDEMENTS A LA LOI ORGANIQUE DE LA CORPORATION**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que la CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRES DU QUEBEC, constituée en vertu du bill 180, sanctionné le 5 juillet 1968, s'adressera au Lieutenant-gouverneur en conseil, pour obtenir certains amendements à la loi organique de la Corporation.

Les amendements proposés traitent des critères d'admissibilité des membres de la Corporation. Donné à Charlebourg, ce 17e jour d'avril 1976.

Rosaire Godbout, o.m.a., Secrétaire-trésorier de la Corporation.

## Soins à domicile pour vos êtres chers

- personnes âgées
- malades
- invalides
- convalescents

Les Services de Santé Upjohn vous offrent les services compétents et sûrs d'un personnel expérimenté en soins infirmiers et en soins à domicile pour une journée, une semaine ou plus. Si vous avez besoin d'aide pour un être cher, appelez-nous, jour ou nuit. Vous trouverez notre numéro dans Les Pages Jaunes sous la rubrique "infirmières".

**687-3434**

Les Services de Santé Upjohn

## AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLESBOURG

Avis public est donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil des Commissaires sera tenue mardi le 20 avril 1976 à 19:00 heures au Centre Administratif de la Commission scolaire de Charlesbourg, 7280 boulevard Cloutier.

Cet avis est conforme à l'article 110 de la Loi de l'Instruction publique. Il informe les personnes concernées qu'à l'occasion de cette session, les membres du Conseil des Commissaires feront l'examen des demandes écrites concernant la liste électorale. Donné à Charlesbourg ce 17ème jour d'avril 1976

Russel Leduc, Président d'élection

## LOI SUR LA FAILLITE

**AVIS AUX CREDANCIERS**

Dans l'affaire de la faillite de: **RESTAURANT L'AUTRE TEMPS INC.**, corps politique et incorporé ayant sa place d'affaires au 910, Route Trans-Canada, Lauzon, Cte Lévis.

Avis est par les présentes donné que le Restaurant l'Autre Temps Inc., corps politique et incorporé, ayant sa place d'affaires au 910, Route Trans-Canada, Lauzon a déposé une cession de biens le 21ème jour d'avril 1976, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29ème jour d'avril 1976, à 9:30 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, Edifice de la Banque de Montréal, 800, Place d'Youville, suite 1801, Québec 4, Québec.

Daté de Québec, ce 9e jour d'avril 1976, 1976.

LE SYNDIC BELLAVANCE, GOBEIL & MARQUIS SYNDICS

71 rue St-Pierre, Québec G1K 4A4

**Des vêtements à votre goût? C'est possible avec le cours de Couture-Jeunesse Singer.**

(vous pouvez aussi gagner un prix)

Vous voulez des vêtements qui ont le style, la coupe et les détails que vous aimez? Faites-les vous-même. Il suffit de savoir coudre et, ça, c'est facile...

Inscrivez-vous au cours de Couture-Jeunesse Singer au Centre de couture Singer près de chez vous. Ce cours s'adresse aux jeunes de 10 à 19 ans. Il vous permet de recevoir 18 heures d'enseignement professionnel pour seulement \$19.95.

Vous pourrez ensuite participer au Concours-Jeunesse Singer\* et peut-être gagner un superbe prix.

Mais le plus important, c'est que ce cours vous permettra de réaliser les vêtements dont vous avez vraiment envie.

\*Toutes les inscriptions au Concours-Jeunesse Singer doivent être faites au plus tard le 28 août 1976.

**Centres de couture SINGER**

7 est, St-Vallier 522-9906      Place Fleur de Lys 529-9291

Mail St-Roch 522-8128      Place Laurier 661-4021



**POUR VOTRE SÉCURITÉ, CONFIEZ-NOUS L'ENTREPOSAGE DE VOS FOURRURES!**



**À GAGNER BON D'ACHAT \$300**

parmi les personnes qui nous confient l'entreposage de leur fourrure. Si la personne chanceuse a eu la bonne idée de commander un nettoyage Marandizing, elle recevra le double, soit un bon d'achat de:

**\$600**

Attribution fin d'août.

**TAUX AVANTAGEUX**

VALEUR \$ 200. — \$ 6.  
VALEUR \$ 400. — \$ 9.50  
VALEUR \$ 600. — \$13.50  
VALEUR \$ 700. — \$15.50  
VALEUR \$ 900. — \$17.50  
VALEUR \$1000. — \$18.50  
VALEUR \$1500. — \$23.50

ASSURANCE A L'ANNÉE, MOTEURANT LEGER SUPPLEMENT

**COMPOSEZ 525-4841**

nous irons chercher votre fourrure.

**ESCOMPTE 10%**

SI VOUS APORTEZ VOUS-MÊME VOTRE FOURRURE AU MAGASIN



**MAYTAG**  
Buanderie à monnaie  
camping, motels  
maison appartements  
école,  
salon de coiffure, etc.

**Aussi MILNOR**

Laveuses 30 à 75 lb  
pour Hôtels-Motels  
Sécheuses 30 à 50 lb  
Essoreuses  
Repanseuses  
etc.

**VENTE ET SERVICE**  
Commercial Automation (1964) Ltée  
1737 est, Champigny, Québec, Qué.  
**872-7103**

**Une bonne raison de laisser H&R Block se préoccuper de vos impôts**

Si votre déclaration fait l'objet d'une vérification spéciale, H&R BLOCK est à votre disposition toute l'année, sans frais supplémentaire.

Soyez rassuré sur vos impôts.

**H&R BLOCK**

POUR VOTRE IMPÔT

TEL: 522-5144 — QUEBEC

578, rue St-Jean (Ste-Claire) - 115 est, rue St-Joseph (Langelier)

<b>LES SAULES</b> 1223, boul. Masson (Père-Lelièvre)	<b>LIMOILOU</b> 555, de la Conardière (9e Rue)
<b>LEVIS</b> 41, av. Bégin (St-Thomas)	<b>ST-SACREMENT</b> Centre d'achat Innovation
<b>CHARLESBOURG</b> 7355-4, Ire Avenue (73e Rue)	<b>STE-FOY</b> Place Naville 3400 Quatre-Bourgeois (Henri IV)

Aux Magasins  
**Sears**

Au Magasin  
**LaSalle**

Place Fleur de Lys • Place Laurier  
• Galeries Chagnon

**GIFFARD**  
1515, d'Estimouville

**HEURES DES MAGASINS**

Autres bureaux à  
• MATANE • ST-GEORGES DE BEAUC • CHICOUTIMI • SACRÉ-CŒUR  
• ST-ARDELME • ALMA • JONQUIÈRE • MONTMAGNY

**SUR SEMAINE DE 9 A.M. à 5 P.M.  
SAMEDI DE 9 A.M. à 3 P.M.  
SANS RENDEZ-VOUS**



**la cuisine**

la cuisine a a z	LES LÉGUMES
la cuisine a a z	SOUPE ET POTAGES
la cuisine a a z	LES ŒUFS
la cuisine a a z	LES POISSONS
la cuisine a a z	LES GÂTEAUX
la cuisine a a z	LES ENTREMETS
la cuisine a a z	LE BOEUF
la cuisine a a z	BUFFETS ET LUNCHS
la cuisine a a z	LE VEAU
la cuisine a a z	GRILLADES ET BARBECUES
la cuisine a a z	HORS D'ŒUVRES
la cuisine a a z	COQUILLAGES

**de A à Z**



Pour la première fois en Livre de Poche: une véritable encyclopédie culinaire pratique, complète, moderne, abondamment illustrée de photos en couleurs.

• Les légumes • Soupes et potages • Les oeufs • Hors d'oeuvres et salades • Les poissons • Les gâteaux • Grillades et barbecues • etc.

**16 titres à \$3.50 l'exemplaire**

**Le LIVRE de POCHE**



place des  
**XXXXX**  
QUATRE-BOURGEOIS  
653-1333



PLACE  
FLEUR  
DE LYS  
529-0611

# PHARM & ESCOMPTES

## JEAN COUTU

### JOYEUSES PÂQUES

EN VIGUEUR LUNDI LE 19 AVRIL 1976

# CIGARETTES

(Rég. ou King Size)

**\$5<sup>00</sup>**  
la cartouche

avec un minimum  
d'achat de \$5  
LIMITE: 2 PAR CLIENT

### DOWNY



Assouplissant textile  
concentré. Format  
66 onces.

AVEC  
CE COUPON  
**\$1.13**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

EXPIRATION: 24 AVRIL

### SUDDEN BEAUTY



Fixatif en aérosol.  
Format 16 onces.

AVEC  
CE COUPON  
**\$1.03**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

prix sugg. \$2.09  
EXPIRATION: 24 AVRIL

### TAMPONS KOTEX

AVEC  
CE COUPON  
**1.21**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

Tampons pour la protection  
hygénique. Boîte de 30  
tampons réguliers ou ultra.

EXPIRATION: 24 AVRIL

### ZINCOFAX

AVEC  
CE COUPON  
**1.39**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

Crème recommandée pour  
l'irritation due aux cou-  
ches, gergures. Format 115  
gr.

prix sugg. 2.91  
EXPIRATION: 24 AVRIL



### SECRET

AVEC  
CE COUPON  
**1.17**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

Désodorisant pour le corps.  
Format 9 onces.

EXPIRATION: 24 AVRIL



### FERMENTOL

AVEC  
CE COUPON  
**\$1.97**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

Digestif sans sucre. Format  
16 onces.

prix sugg. \$3.25  
EXPIRATION: 24 AVRIL



### ENO

AVEC  
CE COUPON  
**89¢**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

Anticidre pétillant. Format  
20 sachets.

prix sugg. 1.45  
EXPIRATION: 24 AVRIL



### GANTS PLAYTEX

AVEC  
CE COUPON  
**99¢**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

Living. Gants tout usage.  
Grandeurs: petit, moyen,  
grand.

prix sugg. 1.99  
EXPIRATION: 24 AVRIL



### BROMO SELTZER



Pour le soulagement des  
troubles de l'estomac.  
Format 150 gr.

prix sugg. 1.89  
EXPIRATION: 24 AVRIL

AVEC  
CE COUPON  
**1.13**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

### EFFERDENT

AVEC  
CE COUPON  
**53¢**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

Comprimés dentifrices pour  
dents. Format: 28 com-  
primés.

prix sugg. 1.05  
EXPIRATION: 24 AVRIL



### CREST

AVEC  
CE COUPON  
**1.27**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

Pâte dentifrice au fluo-  
ristan. Format 150ml.

EXPIRATION: 24 AVRIL



### TRAC II



Cartouches à lames jumel-  
les. Format 9 lames.

prix sugg. 2.39  
EXPIRATION: 24 AVRIL

AVEC  
CE COUPON  
**1.33**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

### DIOVOL



Pour le soulagement  
rapide de l'acidité  
gastrique. Format  
12 onces.

AVEC  
CE COUPON  
**\$1.59**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

prix sugg. \$2.90  
EXPIRATION: 24 AVRIL

### STAYFREE-MAXI



La maxi-serviette qui vous  
garde sûre de vous. Boîte  
de 30.

prix sugg. \$2.84  
EXPIRATION: 24 AVRIL

AVEC  
CE COUPON  
**\$1.79**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

### LYSOL



Nettoyeur de toilette qui  
enlève les taches, désin-  
fecte et désodorise. Format  
24 onces.

AVEC  
CE COUPON  
**69¢**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

EXPIRATION: 24 AVRIL

### INERAL



Produit de l'Oréal. Un  
complément indispensable  
à la coloration.

prix sugg. \$2.25  
EXPIRATION: 24 AVRIL

AVEC  
CE COUPON  
**\$1.59**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

### STREPSILS

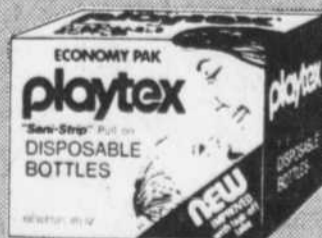


Calme les maux de gorge  
et aide à prévenir les  
infections.

AVEC  
CE COUPON  
**93¢**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

prix sugg. \$1.69  
EXPIRATION: 24 AVRIL

### SACS PLAYTEX



Sacs jetables à  
biberons. For-  
mat 100 sacs.

AVEC  
CE COUPON  
**\$1.54**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

prix sugg. \$2.89  
EXPIRATION: 24 AVRIL

**\$1 UN DOLLAR \$1**

**DIMANCHE LE 18 AVRIL 1976**  
**A LA PHARMACIE JEAN COUTU ENR.**  
(Place Fleur de Lys seulement)  
CE COUPON VAUT **\$1** avec un  
minimum d'achat de \$5 (tabac exclu)  
**LIMITE: UN PAR CLIENT**

**\$1 UN DOLLAR \$1**

### MINUET

AVEC  
CE COUPON  
**99¢**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

Chocolat aux cerises de  
Smiles & Chuckles. Boîte  
de 12 onces.

EXPIRATION: 24 AVRIL



### TAME

AVEC  
CE COUPON  
**\$1.57**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

Rince-crème au Ph équi-  
bré. Format 16 onces.

prix sugg. \$2.60  
EXPIRATION: 24 AVRIL



### CUTEX

AVEC  
CE COUPON  
**3/99¢**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

Dissolvant de vernis aux  
herbes. Format 3 onces.

prix sugg. .65  
EXPIRATION: 24 AVRIL



### IGORA ROYAL

AVEC  
CE COUPON  
**\$1.69**  
LIMITE  
3 PAR CLIENT

Teinture pour cheveux, en  
tube.

prix sugg. \$2.75  
EXPIRATION: 24 AVRIL



COUPONS D'EPARGNE VALIDES AU COMPTOIR SEULEMENT, QUANTITE LIMITEE SUR CERTAINS PRODUITS.

**N.B. LUNDI LE 19 AVRIL, NOS PHARMACIES SERONT OUVERTES DE 9h00 A 18h00.**